



## SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2018

Date d'envoi de la convocation : 21/09/2018

Nombre de membres : 221

Nombre de présents : 178

Nombre de votants : 202

A l'ouverture de la séance

**Secrétaire de séance : Hubert LEMONNIER**

L'an deux mille dix huit, le **Judi 27 Septembre**, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine de Valognes à 18 h 00 sous la présidence de Jean-Louis VALENTIN, président.

**Etaient présents :**

ADE André, AMIOT Sylvie, AMIOT André, AMIOT Guy, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARLIX Jean, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Yves, BALDACCINI Nathalie, BARBÉ Stéphane, BARBEY Hubert, BAUDIN Philippe, BELHOMME Jérôme, LEGENDRE Michel suppléant de BELLIOU DELACOUR Nicole, BERTEAUX Jean-Pierre, BESNARD Jean-Claude, BESUELLE Régine, BOUILLON Jean-Michel, BOURDON Cyril, JAME Dominique suppléant de BRECY Rolande, BURNOUF Elisabeth, BUTTET Guy, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CATHERINE Christian (jusqu'à 20h45), CAUVIN Jean-Louis, CAUVIN Joseph, CHEVEREAU Gérard, CHOLOT Guy, LEBAS Louis suppléant de COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, CROIZER Alain, CUNY Daniel (jusqu'à 21h12), DELAPLACE Henry, DELESTRE Richard (jusqu'à 20h35), DENIAUX Johan, DENIS Daniel, DESQUESNES Jean, DESTRES Henri, DIESNY Joël, DIGARD Antoine, DRUEZ Yveline, DUBOST Michel, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFOUR Luc, DUPONT Claude, FAGNEN Sébastien, FAUCHON Patrick, FAUDEMER Christian, FEUARDANT Marc, FEUILLY Hervé (jusqu'à 21h10), FONTAINE Hervé, GANCEL Daniel, GAUCHET Marc, GESNOUIN Marie-Claude, GIOT-LEPOITTEVIN Jacqueline, GODAN Dominique, GODEFROY Annick (à partir de 18h36), GODIN Guylaine (jusqu'à 21h30), GOMERIEL Patrice, GOSSELIN Albert (jusqu'à 21h12), GOSSELIN Bernard, GOSSELIN-FLEURY Geneviève, GOSSWILLER Carole, GOUREMAN Paul (jusqu'à 21h12), GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUÉRIN Alain, HAIZE Marie-Joséphine, HAMELIN Jean, HAMON-BARBE Françoise (jusqu'à 21h10), HARDY René, Sylvie PROD'HOMME suppléante de HAYE Laurent, HEBERT Dominique, Bernard GIROUX suppléant de HENRY Yves, CATELAIN Pierre suppléant de HOULLEGATTE Valérie, HUBERT Christiane, HUBERT Jacqueline, HUET Catherine (jusqu'à 21h10), JEANNE Dominique, JOLY Jean-Marc (jusqu'à 22h), JOUAUX Joël, JOURDAIN Patrick, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LAFOSSE Michel, LAHAYE Germaine, LAINÉ Sylvie, LALOË Evelyne (jusqu'à 21h10), LAMOTTE Jean-François, LAMOTTE Noël, LATROUITE Serge, LAUNOY Claudie (à partir de 18h30), LE BEL Didier, LE BRUN Bernadette, LE DANOIS Francis, LE MONNYER Florence, LEBARON Bernard, LEBONNOIS Marie-Françoise, LEBRETON Robert, LEBRUMAN Pascal, LECHEVALIER Guy, LECHEVALIER Michel, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LECOUCVEY Jean-Paul, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert, LEFEVRE Noël, LEGER Bruno, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph (jusqu'à son départ), LEMARÉCHAL Michel, LEMENUÉL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Thierry (jusqu'à son départ), LEMONNIER Hubert, HERVY Isabelle suppléante de LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Jacques, LEPETIT Jean, LEPETIT Louissette, LEPOITTEVIN Gilbert, LEQUERTIER Joël, LEQUERTIER Colette, LERECULEY Daniel, LERENDU Patrick, LESEIGNEUR Hélène, LESENECHAL Guy, LETERRIER Richard, LE GUILLOU Alexandrina suppléante de LETRECHER Bernard, LINCHENEAU Jean-Marie, LOUISET Michel, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MAGHE Jean-Michel,

**Délibération n° DEL2018\_144**

MAIGNAN Martial, MARIE Jacky, MARTIN Serge, MARTIN Yvonne, MAUQUEST Jean-Pierre, LEGRET Sophie suppléante de MELLET Christophe, MELLET Daniel, MIGNOT Henri, MONHUREL Pascal, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jean-Marie, NICOLAÏ Michel, ONFROY Jacques (jusqu'à 20h42), PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc (jusqu'à 20 h), PEYPE Gaëlle (à partir de 18h30), PILLET Patrice, FINABEL Alain, POISSON Nicolas, , POUTAS Louis, PRIME Christian, REBOURS Sébastien, REGNAULT Jacques, RENARD Jean-Marie, REVERT Sandrine, RODRIGUEZ Fabrice, ROUSSEAU Roger, ROUSSEL Pascal (jusqu'à 22h19), ROUSVOAL Camille (jusqu'à 20h35), SARCHET Jean-Baptiste, SCHMITT Gilles, SEBIRE Nelly, SOURISSE Claudine, TAVARD Agnès (jusqu'à 18h36 et à partir de 19h05), THEVENY Marianne (jusqu'à 21h10), TIFFREAU Danièle, TISON Franck (arrive en cours de séance), TRAVERT Hélène, VALENTIN Jean-Louis, VIGER Jacques (jusqu'à son départ), VILTARD Bruno (jusqu'à 20h42), VIVIER Nicolas.

**Ont donné procurations :**

BASTIAN Frédéric à BESUELLE Régine, BAUDRY Jean-Marc à BARBE Stéphane, BROQUAIRE Guy à MAGHE Jean-Michel, BURNOUF Hervé à SOURISSE Claudine, D'AIGREMONT Jean-Marie à LECOQ Jacques, DELAUNAY Sylvie à LEPOITTEVIN Gilbert, GILLES Geneviève à CASTELEIN Christèle, GOLSE Anne-Marie à COQUELIN Jacques, HAMEL Bernard à DELAPLACE Henry, HAMELIN Jacques à DRUEZ Yveline, HAMON Myriam à LEMONNIER Thierry (jusqu'au départ de Thierry Lemonnier), HOULLEGATTE Jean-Michel à GOSSELIN-FLEURY Geneviève, LAGARDE Jean à JOZEAU-MARIGNE Muriel, LAMORT Philippe à DESTRES Henry, LE PETIT Philippe à HUBERT Jacqueline, LEFRANC Bertrand à HEBERT Dominique, LEQUILBEC Frédéric à ROUSVOAL Camille (jusqu'au départ de Camille ROUSVOAL à 20h35), MARGUERITTE David à BOURDON Cyril, MESNIL Pierre à REBOURS Sébastien, POTTIER Bernard à NICOLAÏ Michel, ROUXEL André à SEBIRE Nelly, TISON Franck à FAGNEN Sébastien (jusqu'à son arrivée), VIGNET Hubert à GESNOUIN Marie-Claude, GODEFROY Annick à GRUNEWALD Martine (jusqu'à 18h36), GODIN Guylaine à FAGNEN Sébastien (à partir de 21h30), FEUILLY Hervé à TIFFREAU Danièle (à partir de 21h10), HAMON-BARBE Françoise à DENIS Daniel (à partir de 21h10), HUET Catherine à ROUSSEL Pascal (à partir de 21h10), PELLERIN Jean-Luc à MARTIN Yvonne (à partir de 20 h), CATHERINE Christian à LAUNOY Claudie (à partir de 20h45), LALOE Evelyne à Luc Dufour (à partir de 21h10), ONFROY Jacques à FONTAINE Hervé (à partir de 20h42), THEVENY Marianne à Franck TISON (à partir de 21h10), VILTARD Bruno à Jacques LEPETIT (à partir de 20h42), JOLY Jean-Merc à SCHMITT Gilles (à partir de 22h), TAVARD Agnès à DUCHEMIN Maurice (entre 18h36 et 19h05).

**Excusés :**

BROQUET Patrick, CAUVIN Bernard, CHARDOT Jean-Pierre, FALAIZE Marie-Hélène, FEUILLY Emile, GIOT Gilbert, GUERARD Jacqueline, HUET Fabrice, LEVAST Jean-Claude, MARIVAUX Isabelle, MATELOT Jean-Louis, MAUGER Michel, PIQUOT Jean-Louis, POIDEVIN Hugo, VARENNE Valérie, VILLETTE Gilbert, TARDIF Thierry.

**Délibération n° DEL2018\_144**

**OBJET : Action Cœur de ville de Cherbourg en Cotentin - Autorisation à signer la convention cadre**

**Exposé**

La ville de Cherbourg-en-Cotentin en lien avec la Communauté d'Agglomération Le Cotentin après dépôt d'un dossier de candidature a été retenue éligible au printemps dernier, au programme « Action Cœur de Ville », comme 222 autres sites au plan national.

Ce programme national « Action Cœur de Ville » s'adresse prioritairement à des villes « pôles d'attractivité » hors périmètre des métropoles, dans laquelle un programme de redynamisation du cœur de ville est nécessaire. Cette démarche inscrite dans la durée vise

à réduire voire à supprimer les dysfonctionnements identifiés au niveau de l'habitat, du commerce, des mobilités, de l'offre des équipements et services publics.

Ce programme est organisé autour de 5 axes thématiques structurants :

- De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
- Favoriser un développement économique et commercial équilibré
- Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
- Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
- Fournir l'accès aux équipements et services publics

Trois phases sont à distinguer :

- La phase de préparation : celle-ci se termine au plus tard le 30 septembre 2018 par la signature de la convention cadre. Cette phase vise à installer le Comité de projet, consolider la gouvernance, réunir les documents nécessaires à l'élaboration de la convention, élaborer la rédaction de la convention cadre, sélectionner les actions prêtes à être engagées et qui pourront être cofinancées en 2018. Cette phase a donc eu lieu ces dernières semaines, et se conclut par cette convention cadre aujourd'hui proposée.
- La phase d'initialisation : qui fait suite dure de 1 à 18 mois. Elle permet de lancer des études complémentaires, et d'élaborer un plan d'action détaillé. Cette phase se terminera par la signature d'un premier avenant à la convention cadre.
- La phase de déploiement : cette phase correspond au temps d'engagement financier jusqu'en 2022 et de réalisation des actions inscrites dans la convention.

Dès lors, un périmètre d'intervention est à définir courant 2019.

Le projet et le plan d'actions devront en effet nécessairement se traduire par la détermination justifiée d'un périmètre d'intervention où les actions déployées et en son sein d'un périmètre prioritaire et dérogatoire qui comprend nécessairement le cœur de ville.

Le projet de loi relative à l'élaboration du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) compte un article dédié à la redynamisation des centres villes avec la création d'une opération de revitalisation de territoire, ORT.

Ainsi, il a été convenu avec les services de l'Etat de retenir pour le moment un périmètre d'études élargi, et courant 2019, sera déterminé le périmètre prioritaire du programme Action Cœur de Ville.

Dans le cadre du programme Action Cœur de Ville, l'Etat mobilise plus de 5 milliards d'euros sur 5 ans, dont 1 milliard d'euros de la Caisse des Dépôts en fonds propres, 700 millions d'euros de prêts, 1,5 milliard d'euros d'Action Logement, et 1 milliard d'euros de l'ANAH. La répartition précise de ces enveloppes n'est pas encore connue.

La ville de Cherbourg-en-Cotentin en lien avec la Communauté d'Agglomération Le Cotentin a constitué un comité local de projet qui comprend des élus des deux collectivités, des représentants de l'Etat, dont Monsieur Le Préfet, Madame La Sous-Préfète de Cherbourg, les représentants de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, les représentants régionaux de la Caisse des Dépôts et de Consignations, les représentants régionaux d'Action Logement, les représentants départementaux de l'Agence Nationale de l'Habitat, des représentants de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, des

représentants de la Chambre de Commerce et d'Industrie Ouest Normandie, des représentants de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Manche.

Des éléments de diagnostic ont été rassemblés, des objectifs majeurs par axe thématique ont été définis dans cette convention cadre et sont les suivants :

- **Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville**

**Objectif 1 :** Favoriser l'attractivité de l'habitat ancien

**Objectif 2 :** Conforter le dispositif d'amélioration de l'habitat en s'appuyant sur le dispositif de l'OPAH-RU

**Objectif 3 :** Traiter la résorption de l'habitat très dégradé en le requalifiant

- **Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré**

**Objectif 1 :** Définir les bases d'un aménagement commercial équilibré à l'échelle de la Communauté d'Agglomération

**Objectif 2 :** Faire évoluer la commercialité hors linéaires commerciaux prioritaires en cœur de ville

**Objectif 3 :** Renforcer l'attractivité commerciale du cœur de ville en qualifiant le secteur marchand et les boucles de cheminement

**Objectif 4 :** Impliquer les commerçants dans une démarche d'excellence en matière d'offre, d'accueil et de service

**Objectif 5 :** Valoriser l'expérience en cœur de ville dans sa globalité et mettre en place une politique de communication au service de la destination shopping

**Objectif 6 :** Accompagner la transition numérique des commerçants et artisans

**Objectif 7 :** Favoriser la création d'entreprises en cœur de ville, à travers des espaces d'accueil multi publics (tiers lieux)

**Objectif 8 :** Soutenir la filière produits de la mer, pour mettre en avant le caractère maritime de Cherbourg en Cotentin.

- **Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions**

**Objectif 1 :** Améliorer l'accessibilité du cœur de ville de Cherbourg-en-Cotentin pour tous les modes de transport, et notamment les modes de transports émergents : modes actifs, transport en commun en site propre, voiture partagée.

**Objectif 2 :** Informer et sensibiliser les citoyens à l'intérêt de développer les modes de transport alternatifs à la voiture solo pour se rendre en cœur de ville : environnement, santé publique, attractivité commerciale, réduction des nuisances...

**Objectif 3 :** Engager une réflexion en matière de livraisons de marchandises dans le cœur de ville, afin d'en améliorer l'organisation.

- **Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine**

**Objectif 1 :** Conforter par des investissements pertinents et qualitatifs, une image de centre-ville attractive et durable

**Objectif 2 :** Mettre en valeur le patrimoine architectural et historique

**Objectif 3 :** Améliorer l'offre et l'accès des stationnements en centre-ville

- **Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements et services publics**

**Objectif 1 :** Favoriser l'accès aux droits des personnes en situation de vulnérabilité et lutter contre la fracture numérique

**Objectif 2 :** Coordonner les lieux ressources pour mieux informer et répondre aux besoins du public jeune fréquentant le centre-ville

**Objectif 3 :** Expérimenter de nouveaux outils de participation citoyenne dans le cadre du projet Action Cœur de Ville

**Objectif 4 :** Construire un programme d'animations du centre-ville attractif, cohérent et coordonné en s'appuyant sur les équipements existants

**Objectif 5 :** Améliorer l'accessibilité et la signalétique de la mairie déléguée et des services publics de proximité aux abords de la place de la République

**Objectif 6 :** Créer des pôles de stabilité éducatifs en centre ville

### Délibération

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** le courrier du ministre de la cohésion des territoires en date du 6 avril 2018, confirmant l'éligibilité de la commune de Cherbourg en Cotentin au programme action cœur de ville,

**Vu** l'avis de la commission Développement des Territoires,

**Vu** l'avis favorable de la Commission Promotion et Attractivité,

**Vu** l'avis favorable de la Commission Aménagement de l'espace,

**Le conseil communautaire a délibéré** (Pour : 195 - Contre : 1 - Abstentions : 8) pour :

- **Autoriser** le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer la convention cadre jointe à la présente délibération ainsi que toute pièce nécessaire à son exécution.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- **Dire** que le Président et le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.



LE PRESIDENT,

  
Jean-Louis VALENTIN

Acte rendu exécutoire  
après réception en Sous-Préfecture  
le : 09/10/2018  
et publication ou notification  
du : 05/10/2018

## Annexe - Modèle de convention-cadre pluriannuelle

### CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE VILLE DE LA VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LE COTENTIN

#### ENTRE

- La Commune de Cherbourg-en-Cotentin représentée par son maire Monsieur Benoit ARRIVÉ;
- La Communauté d'agglomération Le Cotentin représentée par son président Monsieur Jean-Louis VALENTIN.

ci-après, les « Collectivités bénéficiaires » ;

d'une part,

#### ET

- L'Etat représenté par Monsieur Jean-Marc SABATHÉ, Préfet du département de La Manche,
- Le groupe Caisse des Dépôts et Consignations représentée par Madame Florence MAS
- Le groupe Action Logement représenté par Monsieur Jacques FURON,
- L'Agence Nationale de l'Habitat représentée par Monsieur le Préfet de la Manche,
- L'Etablissement Public Foncier (EPF) Normandie représenté par Monsieur Gilles GAL,
- Le Conseil Départemental de la Manche représenté par Monsieur Marc LEFEVRE

ci-après, les « Partenaires institutionnels »

d'autre part,

#### AINSI QUE

- Monsieur Daniel DUFEU, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Ouest Normandie,
- Monsieur MESLIN, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Manche

ci-après, les Autres Partenaires locaux,

Il est convenu ce qui suit.

Acte rendu exécutoire  
après réception en Sous-Préfecture  
le : 09/10/2018  
et publication ou notification  
du : 05/10/2018

## Sommaire

### Préambule

Les villes qui ont une fonction de centralité pour leur bassin de vie et qui constituent un pôle de rayonnement régional, dénommées « villes moyennes » ou « villes intermédiaires » regroupent près d'un quart de la population et de l'emploi. Ces villes constituent un maillon indispensable de la structuration du territoire français, en métropole comme en Outre-Mer, entre l'espace rural et les grandes agglomérations.

C'est ce rôle que le programme « Action cœur de ville » (« le programme »), engageant le Gouvernement sur la durée de la mandature et des partenaires publics et privés, vise à conforter. Il doit permettre, par une approche globale et coordonnée entre les acteurs, de créer les conditions efficaces du renouveau et du développement de ces villes, en mobilisant les moyens de l'État et des partenaires en faveur de la mise en œuvre de projets (« le projet ») de renforcement des « cœurs de ville », portés par les communes centres et leurs intercommunalités.

Élaboré en concertation et en partenariat avec les élus du territoire, les acteurs économiques, techniques et financiers, ce programme est au service des territoires. Il vise à leur donner les moyens d'inventer leur avenir, en s'appuyant sur leurs atouts, à travers la prise en compte de leur dimension économique, patrimoniale, culturelle et sociale, et en adaptant la nature et l'intensité des appuis en fonction des besoins.

« Action cœur de ville » permettra, sur la durée du quinquennat, de donner une nouvelle place à ces villes dans les priorités du pays. C'est une expression de la nouvelle politique de cohésion des territoires.

Le programme concerne 222 villes bénéficiaires, dont certaines en binôme, présentées le 27 mars 2018.

La Commune de Cherbourg-en-Cotentin est bénéficiaire du programme. Son cœur de ville présente en effet les enjeux suivants :

Le renforcement de l'attractivité au sens large du centre-ville s'avère un enjeu majeur et prioritaire, et ce auprès de l'habitat, des investissements, et tout porteur de projets. Les enjeux ci-joint identifiés recouvrent les axes thématiques retenus dans le programme Action Cœur de Ville.

#### ***Renforcer l'attractivité résidentielle du centre-ville***

Depuis des années, des dispositifs incitatifs de requalification de l'habitat, et depuis quelques années des dispositifs coopératifs ont été déployés sur le centre historique. Une politique volontariste en matière d'habitat visant à remettre sur le marché des immeubles aujourd'hui dégradés voire très dégradés mérite d'être poursuivie, voire réajustée pour être encore plus efficace.

#### ***Affirmer le centre-ville comme un lieu commerçant majeur***

Les dynamiques territoriales en matière d'aménagement commercial se sont avérées pénalisantes pour le centre-ville au cours de ces dernières années, un programme de redynamisation commerciale est en cours de finalisation pour la ville, qui vient de recruter en mars 2018, une manager commerce centre-ville. La Communauté d'Agglomération Le Cotentin qui vient de préciser les contours de ces compétences commerciales va définir les bases d'un aménagement commercial équilibré à l'échelle de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin.

#### ***Mettre en valeur les espaces publics centraux, valoriser notre patrimoine historique et maritime identitaire***

Un important programme de requalification des espaces publics articulé avec le projet de réhabilitation du centre culturel Le Quasar, a été récemment mené sur l'hyper centre, et va se terminer courant 2019 avec la réfection et la mise en lumière de la façade du théâtre à l'italienne, monument historique classé.

#### ***Améliorer l'accessibilité du centre-ville et ses liaisons internes et externes***

L'aménagement d'une zone 30 a été réalisé en 2010 dans le centre ancien, et le programme de reprise des voiries et réseaux avec ces récentes années n'a concerné qu'une partie du centre historique, le secteur Place de Gaulle ; des réflexions sont en cours avec le lancement du plan de déplacement urbain, et l'analyse des évolutions possibles en matière de desserte de transports publics. La réforme sur la dépenalisation du

stationnement payant en œuvre depuis le 1er janvier 2018 est un marqueur d'adaptation du stationnement sur Cherbourg en Cotentin pour améliorer la qualité et la lisibilité de l'offre.

### *Considérer le centre-ville, comme un lieu de médiation et de mixité, un lieu d'animation majeur*

Le centre-ville compte un nombre important d'équipements et de services publics, au-delà de l'offre les conditions d'accès à ceux-ci pour les plus vulnérables particulièrement nombreux en centre-ville, méritent d'être examinées.

Pour aller au-delà et conforter efficacement et durablement son développement, le cœur de ville de l'agglomération de Cherbourg-en-Cotentin appelle une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, dont les collectivités, l'Etat et les partenaires financeurs, ainsi que d'autres acteurs mobilisés ou à mobiliser.

Le programme s'engage dès 2018 par la signature d'une convention-cadre et les premiers investissements des signataires.

## **Article 1. Objet de la convention**

La présente convention-cadre (« la convention »), a pour objet de décrire les modalités de mise en œuvre du programme dans la commune de Cherbourg-en-Cotentin. Elle expose l'intention des parties de s'inscrire dans la démarche du programme et précise leurs engagements réciproques.

## **Article 2. Engagement général des parties**

Les parties s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

En particulier :

- L'Etat s'engage (i) à animer le réseau des partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre du projet ; (ii) à désigner au sein de ses services un référent départemental et un référent régional chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets ; (iii) à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles.
- Les collectivités s'engagent (i) à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire, en phase d'initialisation comme en phase de déploiement ; (ii) à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet.
- Les partenaires financeurs s'engagent à (i) instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les Collectivités ; (ii) mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées.
- Le Conseil départemental de la Manche s'engage à mobiliser ses ressources humaines et financières liées à sa politique de cohésion territoriale pour permettre la réalisation des actions entrant dans son champ d'intervention et qu'il aurait préalablement approuvé.
- La Caisse des Dépôts et Consignations, dans le cadre de la Banque des Territoires, propose de contribuer à la mise en œuvre effective du Programme Action Cœur de Ville en mobilisant dans les cinq années à venir des moyens visant notamment à :
  - Soutenir l'accès à l'ingénierie et aux meilleures expertises. Ces moyens pourront contribuer aux diagnostics territoriaux et à l'élaboration du projet et plan d'actions pour la redynamisation du cœur de la ville et de la Communauté d'agglomération Le Cotentin seront prioritairement retenues les actions dédiées aux projets ;
  - Contribuer à l'expertise opérationnelle portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés



- des acteurs économiques (la Caisse des Dépôts ne subventionne pas les investissements publics) ;
- Accompagner les démarches innovantes et l'amorçage de solutions SMART, les infrastructures numériques et les réseaux d'objets connectés ;
- Financer sous forme du Prêt Rénovation Urbaine Action Cœur de Ville. Les opérations incluses dans le périmètre des futures Opérations de Revitalisation Territoriale (ORT) (après l'adoption de la loi ELAN)

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Les porteurs de projets publics comme privés ont, à travers le correspondant qui siège au comité local de projet, un référent unique de la Banque des Territoires avec lequel ils pourront examiner les modalités de travail, d'échange et de saisine de l'offre CDC Cœur de Ville.

- Action Logement s'engage à l'initiative des partenaires sociaux, à financer la rénovation immobilière des centres des villes moyennes, pour appuyer les collectivités locales qui portent un projet de redynamisation de leur centre et de rééquilibre de leur tissu urbain et péri-urbain, dans le cadre d'un projet global économique et d'aménagement.

L'enjeu pour Action Logement est de contribuer en priorité au renouvellement de l'offre de logement locative afin de :

- répondre aux demandes des salariés et notamment des jeunes actifs mobiles et aux besoins des entreprises sur ces territoires, pour accompagner la dynamique de l'emploi ;
- contribuer aux objectifs de mixité sociale et à la politique de rénovation énergétique du parc ancien,

Dans ce cadre, Action Logement finance les opérateurs de logement sociaux ou investisseurs privés pour les accompagner dans leur projet d'investissement sur des immeubles entiers incluant les pieds d'immeuble, considérés comme stratégiques par la collectivité, en vue de leur réhabilitation et de leur remise en location pérenne auprès des salariés, dans le cadre de droits de réservations consentis à Action Logement Services en contrepartie de ses financements.

Action Logement Service, filiale d'Action Logement Groupe dédiée à cet emploi de la PEEC versée par les entreprises (Participation des employeurs à l'effort de construction) un financement sur 5 ans, pour soivabiliser la part du coût des opérations d'investissement qui ne peut être supportée par l'économie locative des immeubles, en :

- préfinançant leur portage amont,
- finançant en subventions et prêts les travaux de restructuration et de réhabilitation des immeubles à restructurer.

Action Logement s'engage à instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les Collectivités ; mobiliser ses ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans son champ d'intervention et qu'il aura préalablement approuvées.

- L'Établissement Public Foncier de Normandie

L'EPF Normandie s'engage à accompagner la Ville de Cherbourg-en-Cotentin et la Communauté d'Agglomération Le Cotentin dans la mise en œuvre de son programme d'Action Cœur de Ville en :

- Assurant le portage foncier sur les secteurs à enjeux et identifiés dans le cadre de futurs Programmes d'action foncière contractualisés avec la Ville de Cherbourg-en-Cotentin et la Communauté d'agglomération du Cotentin

- Intervenant sur les opérations de recyclage foncier dans le cadre du fonds friches
- Améliorant la connaissance sur le foncier par la réalisation d'études sur le volet de l'observation foncière, d'études d'urbanisme pré-opérationnel et de stratégie foncière.
- Soutenant les démarches de requalification des secteurs de gares au sein d'un partenariat élargi

L'ensemble de ces interventions devront s'inscrire dans les objectifs du Programme Pluriannuel d'Intervention de l'EPF Normandie et répondre aux conditions d'intervention définies dans la convention EPF / Région Normandie 2017-2021.

Dans l'équilibre de ses ressources et avec l'accord de ses partenaires le cas échéant, l'EPF Normandie mettra en œuvre les dispositifs qu'il a développés, au service de la stratégie d'attractivité qui sera définie dans cette action, à travers les conventions opérationnelles qui le déclineront, en favorisant l'innovation et les collaborations avec les autres acteurs de la démarche (collectivités, CDC, Action Logement, ANAH, investisseurs, etc...).

### Article 3. Organisation des collectivités

Pour assurer l'ordonnancement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, de la définition de la stratégie et d'élaboration du projet ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, les collectivités (Ville et Intercommunalité) s'engagent à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

- La direction de Projet Action Cœur de Ville est assurée par Madame Laurence TALVAT, Directrice Générale Adjointe Pôle Projets Urbains, La Culture, Environnement, Cherbourg-en-Cotentin, en attendant le recrutement d'un chargé de projet de catégorie A à l'automne, poste qui sera rattaché à Madame Laurence TALVAT. Elle s'appuie sur un groupe projet composé de la commune de Cherbourg-en-Cotentin et de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin, des référents thématiques par axe à savoir :
  - Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville : Monsieur David GERMAIN, Directeur de Habitat, Logement, gens du voyage, Communauté d'Agglomération Le Cotentin
  - Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré : Madame Emilie BELLOT, Manager commerce centre-ville, Cherbourg-en-Cotentin et Madame Hélène DEBROISE, chargée de projet développement de l'offre commerciale et touristique, Communauté d'Agglomération Le Cotentin
  - Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions : Monsieur Manuel LEGER, chargé de mission Plan de déplacement, Communauté d'Agglomération Le Cotentin
  - Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine : Monsieur Daniel GAUTRAUD, Directeur Général des Services Techniques Qualité Cadre de vie, Cherbourg-en-Cotentin et Monsieur Laurent PESTRE, Directeur Voirie et Eclairage Public, Cherbourg-en-Cotentin
  - Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics : Madame Dominique OLIER, Directrice de Territoire commune déléguée de Cherbourg-Octeville, Cherbourg-en-Cotentin
- Cf. Annexe 2 et 3
  - L'organigramme de la ville de Cherbourg-en-Cotentin et de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin. (annexe 2)
  - L'annuaire des contacts. (annexe 3)
  - Un comité technique réunissant les référents thématiques va se réunir mensuellement.
- Le conseil de développement de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin sera informé et associé à la mise en œuvre de ce programme.

Directeur de projet, recrutement envisagé cofinancement ANAH 50%

En attendant Laurence DGA Pôle Projet Urbains, La Culture, Environnement, Cherbourg-en-Cotentin

Membres du comité

Référents Offre attractive d'habitat en centre-ville	Référents Développement économique et commercial	Référents Accessibilité, mobilité et connexion	Référents Espaces publics et patrimoine	Référents Accès aux équipements, services publics, offre culturelle et loisirs
<p><b>Référent :</b> David GERMAIN, Directeur de l'Habitat, Logement, GDV, CAC</p> <p>Sébastien FAGNEN, Maire-Adjoint chargé de l'Habitat, du Logement, du Renouvellement Urbain et du Développement Commercial, CEC</p> <p>Jean-Pierre LEMYRE, Vice-Président, chargé de l'Habitat et de l'Accessibilité, CAC</p> <p>Marie-Line CANOVILLE, Directrice Urbanisme Opérationnel et Foncier, CEC</p> <p>Patricia PETT, Directrice régionale, Action Logement</p> <p>Bruno LERICHE, EPF Normandie</p> <p>Benoit GRISONNET, EPF Normandie</p> <p>Didier HUE, CDHAT</p> <p>Hugues-Mary BREMAUD, DDTM</p> <p>Valérie BALAGUER, Conseil Départemental de la Manche</p>	<p><b>Référents :</b> Emilie BELLOT, Manager centre-ville, CEC</p> <p>Hélène DEBROISE, Chargée de projet développement commercial, CAC</p> <p>Benoit ARRIVÉ, Vice-Président de la CAC en charge du Développement Economique et de l'Emploi</p> <p>Sébastien FAGNEN, Maire délégué de Cherbourg-Octeville, CEC</p> <p>Bruno ARCHAMBEAUD, Vice-Président, CCI</p> <p>Nadège MORBY, Conseillère commerce, CCI</p> <p>Sylvain LENOIR, Directeur Service Economique, Chambre de Métiers</p> <p>Mireille HOCHET, Chambre de métiers</p> <p>Hugues-Mary BREMAUD, DDTM</p>	<p><b>Référent :</b> Manuel LEGER, chargé de mission Plan de déplacement, CAC</p> <p>Amaud CATHERINE, Conseiller délégué, chargé des transports urbains publics, CAC</p> <p>Valentin DESPREZ, Chargé de projet, CAC</p> <p>Hervé BURNOUF, Maire-Adjoint routière, Sécurité routière, Signalisation, Police, Domaine public, Stationnement, CEC</p> <p>Lionel PINSON, DGA administration générale, CEC</p> <p>Noël LEFEVRE, Vice-Président, chargé des Transports et de la mobilité, CAC</p> <p>Hugues-Mary BREMAUD, DDTM</p>	<p><b>Référents :</b> Daniel GAUTRAUD, DGST Qualité Cadre de vie, CEC</p> <p>Laurent PESTRE, Directeur Voirie et écl. public, CEC</p> <p>Régine BESUELLE, Maire-Adjointe espaces verts, CEC</p> <p>Hervé BURNOUF, Maire adjoint Voirie, Sécurité routière, Signalisation, Police, Domaine public, Stationnement, CEC</p> <p>Amaud CATHERINE, chargé de la transition énergétique, éclairage public, CEC</p> <p>Dominique POIRIER, Directeur Nature Paysage Propreté, CEC</p> <p>Barbara HIRARD, Chargée de projets patrimoine et développement culturel, CEC</p> <p>Alice LEMASSON, Cheffe de dép. signalisation et éclairage public, CEC</p> <p>Éric DUJARDIN, Conseil Départemental de la Manche</p>	<p><b>Référent :</b> Dominique OLIER, Directrice de Territoire Cherbourg-Octeville, CEC</p> <p>Sébastien FAGNEN, Maire délégué de Cherbourg-Octeville, CEC</p> <p>Maxime PICQUET, Directeur Ressources CHOC, CEC</p> <p>Corinne DUCREUX, Directrice politique, éducation, jeunesse vie des quartiers, CEC</p> <p>Emmanuel HOLLANDE, Chef d'équipe usages numérique, CEC</p> <p>Anne TROWSKI, Directrice de la culture et du patrimoine, CEC</p> <p>Gwenael ORTAIS, Cheffe de service politique de la ville, CISPD, CEC</p> <p>Anne MALMARTEL, Directrice CCAS, CEC</p> <p>Hugues-Mary BREMAUD, DDTM</p> <p>Éric DUJARDIN, Conseil Départemental de la Manche</p>

## Article 4. Comité de projet

Le Comité de projet est présidé par Monsieur Benoît ARRIVÉ, maire de Cherbourg-en-Cotentin et Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin en charge du Développement Économique et de l'Emploi.

Le Préfet de département et/ou le « référent départemental de l'État » désigné par le préfet y participent nécessairement.

Les Partenaires Financeurs et les Partenaires Locaux y sont représentés. Sont également associés, le groupe Caisses des Dépôts et de Consignations, l'EPF de Normandie, Action Logement le président du Conseil Départemental de la Manche, le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Ouest Normandie, le Président de la chambre de métier de la Manche

Le Comité valide les orientations et suit l'avancement du projet.

Il se réunit de façon formelle à minima de façon trimestrielle, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du Projet.

## Article 5. Durée, évolution et fonctionnement général de la convention

La présente convention-cadre est signée pour une durée de six (6) ans et demi maximum, à savoir jusqu'au 30 mars 2025.

Ce délai intègre une **phase d'initialisation** de dix-huit (18) mois maximum visant à réaliser ou compléter un diagnostic de la situation et à détailler un projet de redynamisation du cœur de ville.

Les parties se réuniront alors pour inscrire, par voie d'avenant à la présente, le diagnostic et le projet détaillé comportant un plan d'actions, ce qui engagera la **seconde phase dite de déploiement**.

La **phase de déploiement ne pourra excéder cinq (5) ans, et les engagements financiers des partenaires du programme cesseront au 31 décembre 2022**, les délais de paiements pouvant courir jusqu'au terme de la convention.

Toute **évolution de l'économie générale de la convention** ou d'une de ses annexes, à l'exception des fiches action, sera soumise à approbation préalable de l'ensemble des signataires de la convention.

Chaque année, les parties se rapprocheront en vue de la signature d'un avenant précisant les actions à mettre en œuvre pour l'année, permettant ainsi une **gestion évolutive du plan d'actions**, en fonction de la préparation effective des opérations par rapport au calendrier prévisionnel initial.

Les **fiches action sont validées et révisées uniquement par le maître d'ouvrage et les éventuels partenaires financiers**, à l'exception de l'évolution d'une action structurante qui a des conséquences sur d'autres actions. Elle sera soumise au préalable à l'analyse du comité de projet, et si nécessaire du comité régional d'engagement.

À tout moment, d'ici au 31 décembre 2022, les collectivités peuvent proposer au Comité de projet installé l'ajout d'une **action supplémentaire** au plan d'actions. Après analyse de la proposition d'action, au regard de sa cohérence et de sa contribution à la mise en œuvre du projet, les partenaires financeurs concernés par l'action et les collectivités s'engageront réciproquement par la signature d'une fiche action qui sera alors annexée à la convention.

La modification d'une action est proposée et validée pareillement.

La durée de la présente convention pourra être prorogée par accord des parties.

## Article 6. Phase d'initialisation

### 6.1. Réalisation du diagnostic

#### a) Activités

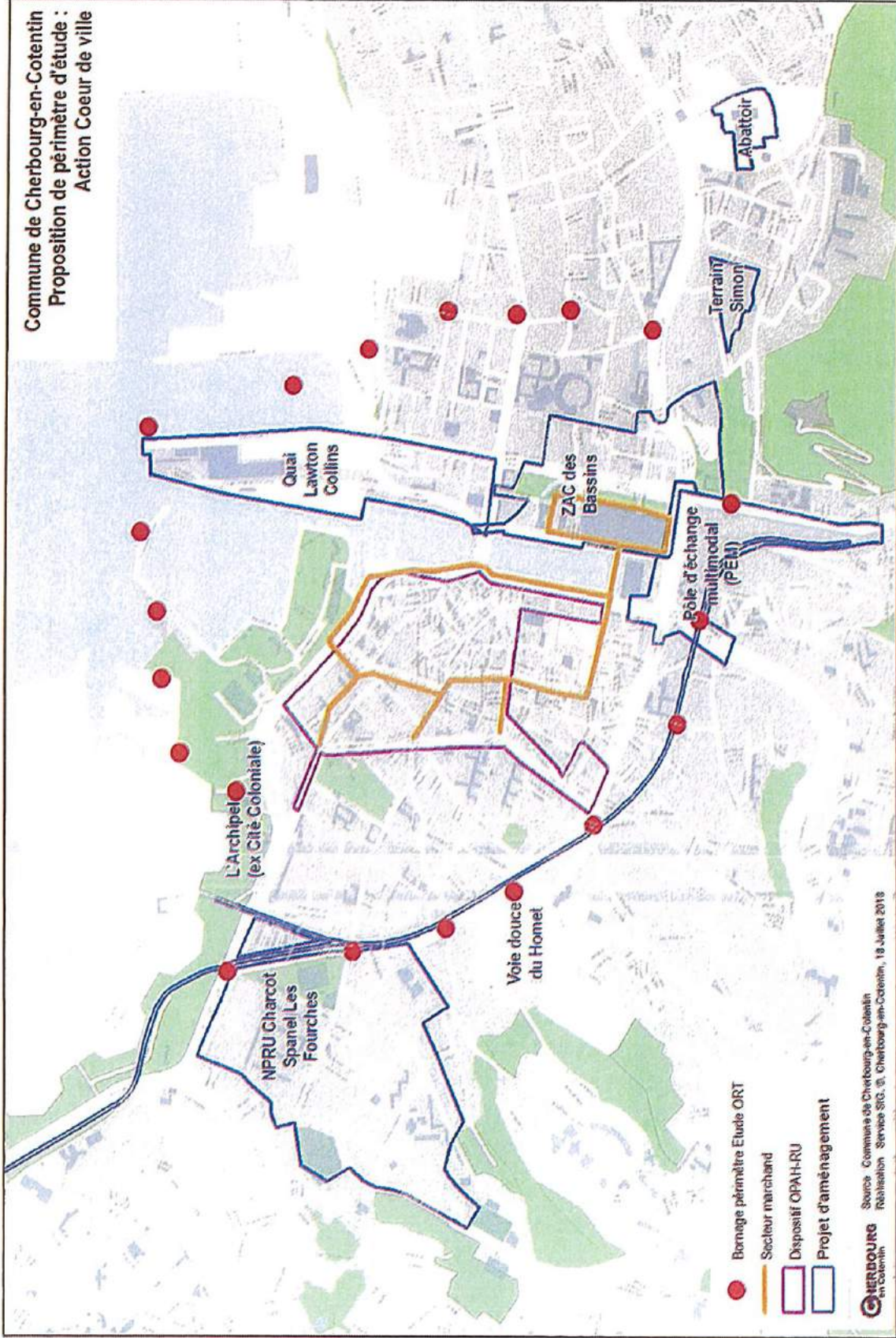
Dès signature de la présente convention, les collectivités engageront la réalisation d'un diagnostic de la situation de leur cœur d'agglomération afin d'identifier les forces sur lesquelles capitaliser et les faiblesses qui devront être dépassées dans la mise en œuvre du programme.

Si la collectivité dispose déjà d'un tel diagnostic, elle pourra soit le transmettre en l'état, s'il correspond aux attendus du programme, soit mettre à profit la phase d'initialisation pour réaliser certaines études d'actualisation ou d'approfondissement.

Le diagnostic sera réalisé à l'échelle d'un périmètre d'étude intégrant la ville-centre ainsi que tout ou partie de l'intercommunalité à laquelle elle appartient. Ce périmètre (le « Périmètre d'étude ») permettra notamment d'identifier les interactions (complémentarités, concurrences, fractures, etc.) entre certaines fonctions du cœur d'agglomération et le reste du bassin de vie, ceci afin d'envisager les rééquilibrages et renforcements que pourrait nécessiter la redynamisation du cœur d'agglomération.

Les premiers éléments de diagnostic par axe thématique ont été rassemblés ces dernières semaines et sont joints en annexe 1.

Le périmètre d'étude Action Cœur de Ville au sein duquel s'inscriront l'essentiel des actions est :



Le diagnostic doit couvrir les cinq (5) axes sectoriels mentionnés ci-après de sorte à permettre une appréhension systémique de la situation du cœur d'agglomération :

- Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;
- Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré ;
- Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;
- Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;
- Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics.

Il devra également intégrer les thématiques transversales que sont la transition énergétique et écologique, l'innovation, le recours au numérique et l'animation du cœur de ville.

Les études programmées en 2018 pour compléter le diagnostic.

Référence	Description succincte de l'étude	Calendrier de réalisation	Budget (€ TTC)
D.1	<p>Etude d'aménagement Commercial :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Diagnostic de l'appareil commercial et du parc hôtelier de la nouvelle communauté d'agglomération.</li> <li>• Eléments de perspectives concernant l'évolution de la consommation, et de l'offre sur le territoire.</li> </ul> <p>Préconisations en matière d'intervention</p>	Octobre 2018 à mars 2019	80 000 € Communauté d'Agglomération Le Cotentin Caisse des Dépôts et Consignations
D.2	<p>Dans le cadre du renouvellement prochain de son Programme d'action foncière avec l'EPF Normandie, il est nécessaire d'identifier notamment dans l'hyper centre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les gisements fonciers mutables à vocation résidentielle (habitat, tertiaire ou équipement de proximité)</li> <li>• La qualification de ce potentiel foncier mutable</li> <li>• L'identification de sites stratégiques d'intervention</li> <li>• Les outils mobilisables pour intervenir sur le foncier.</li> </ul>	2019	
D.3	<p>Etude pour la mise en place d'un schéma d'accueil des entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Diagnostic des sites existants</li> <li>• Mise en perspective des disponibilités au regard des besoins des entreprises</li> <li>• Définition d'un plan d'actions visant à adapter l'offre en foncier/immobilier, dans une logique prospective</li> </ul>	Octobre 2018 à Octobre 2019	100 000 € Communauté d'Agglomération Le Cotentin
D.4	<p>Etude sur le potentiel de développement de la croisière :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser un diagnostic et une analyse des perspectives de développement à Cherbourg à 5, 10 et 15 ans</li> <li>• Créer un plan d'actions phasé, à l'échelle du port, de la Ville et du Territoire</li> <li>• Favoriser l'articulation entre le Port, la Ville et le territoire du Cotentin pour conforter l'attractivité de la destination, et maximiser les retombées économiques</li> </ul>	Octobre 2018	Entre 100 000 € et 120 000 € Communauté d'Agglomération Le Cotentin

b) *Soutiens des partenaires à l'élaboration du diagnostic (optionnel)*

La réalisation du diagnostic par les Collectivités sera facilitée par la mobilisation des soutiens suivants de certains partenaires :

- [Nom du Partenaire] apportera [XX] euros dans les conditions suivantes :
  - Forme : [subvention, mise à disposition de personnel, aide en nature, etc.] ;
  - Objet : [ensemble du Diagnostic, focalisation sur une composante en particulier, etc.] ;
  - Modalités de mise à disposition : [jalons de décaissement, etc.].
- [Nom du Partenaire] apportera [XX] euros dans les conditions suivantes :
  - Forme : [subvention, mise à disposition de personnel, aide en nature, etc.] ;
  - Objet : [ensemble du Diagnostic, focalisation sur une composante en particulier, etc.] ;
  - Modalités de mise à disposition : [jalons de décaissement, etc.].

## 6.2. Préparation du projet de redynamisation du cœur de ville

a) *Activités*

Les Collectivités complètent la définition d'une stratégie d'intervention puis l'élaboration d'un projet de redynamisation du cœur de ville (le « **Projet** »).

Ce projet devra détailler :

- le projet urbain d'ensemble du cœur de ville, ses grandes orientations par axe et les résultats attendus à l'issue de son déploiement ;
- le périmètre envisagé de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) au sein duquel s'inscriront l'essentiel des actions (*en préparation de la création des ORT dans la loi*) ;
- les actions de redynamisation envisagées pour chacun des axes avec, notamment, (i) la justification de leur pertinence au regard du diagnostic et de leur faisabilité (maturité, soutenabilité financière, calendrier de réalisation réaliste, etc.) ; et (ii) les modalités de mise œuvre envisagées ; enfin (iii) les objectifs de résultat définis par le comité de projet.
- le budget global consolidé du projet, comprenant notamment les participations des budgets généraux et annexes des collectivités, les parts des maîtres d'ouvrage quand les collectivités ne le sont pas, et les parts attendus des partenaires cofinanceurs.
- le calendrier global de déploiement du projet.

Comme pour le diagnostic, le projet devra intégrer de façon systématique les thématiques transversales de transition énergétique et écologique, d'innovation, de recours au numérique et d'animation des centres-villes.

L'avancement de l'élaboration du projet fera l'objet de présentation lors de séances du Comité de Projet.

c) *Soutiens des partenaires financeurs à l'élaboration du projet (optionnel)*

La préparation du projet par les Collectivités sera facilitée par la mobilisation des soutiens suivants des partenaires financeurs :

- [Nom du Partenaire] apportera [XX] euros dans les conditions suivantes :
  - Forme : [subvention, mise à disposition de personnel, aide en nature, etc.] ;
  - Objet : [ensemble du Projet, focalisation sur une composante en particulier, etc.] ;
  - Modalités de mise à disposition : [jalons de décaissement, etc.].
- [Nom du Partenaire] apportera [XX] euros dans les conditions suivantes :
  - Forme : [subvention, mise à disposition de personnel, aide en nature, etc.] ;
  - Objet : [ensemble du Projet, focalisation sur une composante en particulier, etc.] ;



- Modalités de mise à disposition : [jalons de décaissement, etc.].

### 6.3. Mise en œuvre des actions matures [le cas échéant]

Le programme doit permettre de faire évoluer les cœurs de ville dans des délais assez rapides, en complément d'actions déjà engagées par les collectivités, avec des premières actions soutenues dès 2018.

Pour cette raison, les Parties ont convenu que des actions suffisamment matures et en cohérence avec ce que devrait être le projet de redynamisation du cœur de ville pourrait être lancé dès la phase d'initialisation, donc avant que l'ensemble du diagnostic et du projet soient élaborés.

Il s'agit des actions suivantes :

Référence	Description succincte	Calendrier de réalisation	Budget (€ TTC)	Partenaires Financeurs concernés
AM.1	Recrutement chargé de projet	Fin 2018	240 000 €	Cherbourg-en-Cotentin ANAH
AM. 2	Axe 1 Evolution du dispositif – Etude ravalement de façade dans l'hyper centre	Fin 2018 début 2019	20 000 €	Cherbourg-en-Cotentin
AM. 3	Axe 1 Opération RHI – 44 48 rue Tour Carrée de démolition reconstruction sous maîtrise d'ouvrage Presqu'île Habitat		479 723 €	PIH ANAH
AM.4	Axe 1 Etude foncière EPF		120 000 €	Cherbourg-en-Cotentin EPF Normandie Région Normandie
AM. 5	Axe 2 Etude aménagement commercial	Octobre 2018	80 000 €	Communauté d'Agglomération Le Cotentin
AM. 6	Axe 2 Ma boutique à l'essai Adhésion à la fédération ma Boutique à l'essai, déploiement du dispositif	Septembre 2018	3 800 €	Cherbourg-en-Cotentin
AM. 7	Axe 2 Observation commerce Mise en place Observatoire du commerce / artisanat dynamique	Octobre 2018	23 640 €	Cherbourg-en-Cotentin
AM. 8	Axe 2 Aide à la rénovation de vitrines et mobilier de terrasses Accompagnement sur les travaux vitrines et terrasses	Septembre à décembre 2018	30 000 €	Cherbourg-en-Cotentin
AM. 9	Axe 2 Commerce en ligne Lancement démarche pour la transition numérique	Septembre à décembre 2018	7 500 €	Communauté d'Agglomération Le Cotent et la Région

AM. 10	Axe 2 Promotion commerces centre-ville Communication destination cœur de ville	Septembre à décembre 2018	6 700 €	Cherbourg-en-Cotentin
AM. 11	Axe 4 Opération de restauration des façades et couverture du théâtre à l'italienne – Place De Gaulle	Printemps 2018 à fin 2019	2 450 000 €	Cherbourg-en-Cotentin
AM. 12	Axe 4 Requalification du parking Notre-Dame	Début 2019	900 000 €	Cherbourg-en-Cotentin
AM. 13	Axe 4 Achèvement de la fermeture du plateau piétonnier par des bornes	Fin 2018	120 000 €	Cherbourg-en-Cotentin
AM. 14	Axe 5 Déploiement mesuré de la vidéo protection sur la rue de la Paix et rue de l'Union	Fin 2018	173 000 €	Cherbourg-en-Cotentin
AM. 15	Axe 5 Travaux de réaménagement, de sécurisation et d'amélioration de la signalétique et l'accessibilité de la mairie déléguée de Cherbourg-Octeville	Fin 2018	800 000 €	Cherbourg-en-Cotentin

Les Fiches décrivant plus précisément les objectifs, modalités de mise en œuvre et modalités de soutien de ces actions engageables en 2018 figurent en annexe 4 à cette convention.

#### 6.4. Achèvement de la phase d'Initialisation

A l'issue de la préparation du diagnostic et du projet détaillé par le Comité de Projet, les collectivités délibéreront pour valider leurs engagements.

Le Comité régional d'engagement validera ces éléments afin de préciser les modalités de soutien des partenaires financeurs.

Les parties procéderont à la signature d'un avenant actant de l'achèvement de la Phase d'Initialisation et de l'engagement de la phase de déploiement.

Les parties feront leurs meilleurs efforts pour annexer le maximum de Fiches action à la convention lors de la signature de cet avenant.

### Article 7. Phase de déploiement

[Cet article sera inséré par avenant à l'issue de la Phase d'Initialisation.]

#### 7.1 Résultats du diagnostic

Le Diagnostic réalisé en phase d'Initialisation a mis en évidence les principaux points suivants :

Axe	Forces/Opportunités	Faiblesses/Menaces
Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville	<ul style="list-style-type: none"> <li>• [XX]</li> <li>• [XX]</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• [XX]</li> <li>• [XX]</li> </ul>
Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré	<ul style="list-style-type: none"> <li>• [XX]</li> <li>• [XX]</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• [XX]</li> <li>• [XX]</li> </ul>
Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les	<ul style="list-style-type: none"> <li>• [XX]</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• [XX]</li> </ul>

connexions	• [XX]	• [XX]
Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	• [XX] • [XX]	• [XX] • [XX]
Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics	• [XX] • [XX]	• [XX] • [XX]

Le diagnostic complet est joint en Annexe 1 à la présente convention.

## 7.2 Présentation de la stratégie et du projet

La phase d'initialisation a permis d'élaborer et de partager entre les Collectivités, l'Etat et les Partenaires une stratégie d'intervention pour le cœur de ville et un projet de redynamisation du cœur de ville dont les caractéristiques sont décrites ci-après, de façon synthétique, et en Annexe [X] de façon plus détaillée.

### a) Objectifs

Les objectifs du programme national action cœur de ville sont déclinés à travers les objectifs spécifiques assignés au projet de la ville de Cherbourg-en-Cotentin.

Ces objectifs généraux sont précisés par axe thématique auxquelles répondent des actions identifiées par les parties :

#### • Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville

Objectif 1 : Favoriser l'attractivité de l'habitat ancien

- Soutenir le développement de l'accession rénovation
- Amplifier le dispositif de ravalement de façades en le massifiant et le sectorisant
- Mettre en place un plan de communication adapté

Objectif 2 : Conforter le dispositif d'amélioration de l'habitat en s'appuyant sur le dispositif de l'OPAH RU

- Mener des politiques innovantes d'amélioration de l'habitat par la mise en place des work shop professionnels
- Articuler et mettre en synergie Plateforme Energie Transition Energétique (PETR) et OPAH
- Consolider les cibles de rénovation (logements vacants, co-propriétés...)

Objectif 3 : Traiter la résorption de l'habitat très dégradé en le requalifiant

- Organiser l'articulation des procédures coercitives sur les immeubles cibles
- Structurer le montage pré-opérationnel
- Favoriser la reconstitution de l'offre NPRU sur les immeubles cibles.

#### • Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré

- Objectif 1 : Définir les bases d'un aménagement commercial équilibré à l'échelle de la Communauté d'agglomération

Crée au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Communauté d'agglomération du Cotentin est constituée de 132 communes et regroupe 182 000 habitants. Les élus communautaires ont délibéré en mai 2018, pour définir les contours de la nouvelle compétence, « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire » conférée par la loi Notre. Ils ont convenu que le scénario au fil de l'eau plaide pour la mise en place d'une stratégie à l'échelle du Cotentin pour que le territoire puisse relever les défis liés à l'évolution des

comportements des promoteurs et des consommateurs, tout en confortant les centralités et les pôles existants. Pour cela il faut :

- Poser un diagnostic et construire une vision partagée autour du rôle des différentes polarités du territoire.
  - La mobilisation des outils réglementaires pour organiser l'aménagement commercial du territoire : le SCOT, le PLUi, le droit de préemption...).
  - L'amorce d'une réflexion et d'un travail autour du rééquilibrage de la discaité entre commerces de périphérie et de cœur de ville.
- Objectif 2 : Faire évoluer la commercialité hors linéaires commerciaux prioritaires en cœur de ville.

Le centre-ville de Cherbourg en Cotentin concentre la moitié des pertes de commerces et services de Cherbourg en Cotentin enregistrée sur la dernière décennie. La vacance la plus importante se concentre aux franges du circuit marchand principal et nuit à l'attractivité globale de l'appareil commercial et à l'image de la ville. Aussi il convient de :

- Retraiter les friches commerciales hors périmètre marchand, qui nuisent à la lisibilité et l'attractivité du parcours marchand.
  - Favoriser les mutations et transferts, dans une logique de regroupement des linéaires de commerces et de services.
- Objectif 3 : Renforcer l'attractivité commerciale du cœur de ville en qualifiant le secteur marchand et les boucles de cheminement

Le périmètre marchand du centre-ville s'est rétréci dans le temps tout en glissant davantage vers l'Est. Ce phénomène a engendré une perte d'offre commerciale en cœur de ville et une perte de repère pour les consommateurs. Pour enrayer ce phénomène il convient de :

- Redéfinir le périmètre du secteur marchand et de se doter d'outils de pilotage pour interagir sur la gestion de l'offre commerciale.
  - Renforcer la proposition commerciale par l'accueil d'enseignes nationales référentes et de nouveaux concepts.
  - Singulariser l'offre du cœur de ville par l'implantation de commerçants et artisans indépendants créatifs et par l'accompagnement des commerçants du cœur de ville vers une offre produit et une expérience client différenciante.
  - Inciter les acteurs du commerce à rénover leurs devantures, leurs terrasses et étalages pour contribuer à la mise en valeur du patrimoine du cœur de ville.
- Objectif 4 : Impliquer les commerçants dans une démarche d'excellence en matière d'offre, d'accueil et de service

Recherche d'une meilleure qualité et sécurité alimentaire, retour aux saveurs, recherche de convivialité et d'authenticité dans l'acte d'achat... L'expérience client concourt à la fréquentation des cœurs de ville par les clientèles locales et touristique. Pour mieux les capter, il convient de mieux appréhender leurs attentes, et leur temporalité d'achat et d'exceller en matière d'accueil. Pour cela il convient de :

- Inciter les commerçants et artisans à l'adhésion à des dispositifs qualité et de valorisation de leur savoir-faire.
- Sensibiliser les commerçants et artisans à l'accueil de la clientèle étrangère.
- Adapter la temporalité du commerce en fonction des attentes de la clientèle locale et de la fréquentation du cœur de ville.
- Capturer les flux touristiques en adaptant les temporalités du commerce à cette clientèle spécifique.

- o Objectif 5 : Valoriser l'expérience en cœur de ville dans sa globalité et mettre en place une politique de communication au service de la destination shopping

Le cœur de ville possède de nombreux atouts qui composent l'art de vivre en ville : un patrimoine architectural et urbain de grande qualité, une offre culturelle et commerciale dense, des services et un programme d'animations et d'événementiels riches. Pour mieux le faire savoir et faire revenir les habitants et consommateurs qui ont délaissé le cœur de ville, il est nécessaire d'amplifier et de mieux qualifier notre communication pour :

- Positionner le cœur de ville comme une destination à part entière : en développant un plan de communication et des outils d'informations dédiés à l'offre du cœur de ville.
- Créer une identité collective représentative du commerce de cœur de ville et communiquer sur la destination shopping.\*
- Proposer des boucles thématiques de découverte de l'offre de centre-ville

- o Objectif 6 : Accompagner la transition numérique des commerçants et artisans

La progression du commerce numérique, est un défi auquel les commerçants indépendants répondent encore trop peu individuellement et/ou collectivement, à l'heure où 1 tiers des français pratiquent le home shopping (recherche sur internet avant achat en magasin ou achat en ligne directement). D'après le bilan de la Fédération du e-commerce et de la vente en ligne (Fevad), le panier moyen du e-acheteur est passé en 10 ans de 763 euros à 2.184 euros par an. La redynamisation du commerce du cœur de ville ne pourra se faire sans aborder le virage du numérique selon deux aspects :

- La communication numérique de la destination shopping, où comment augmenter la fréquentation des commerces du cœur de ville.
- Le commerce en ligne- de l'achat à la livraison des colis, où comment développer son volume d'affaire en s'appropriant ces nouveaux marchés.

Les mutations commerciales actuelles et leur impact sur l'aménagement et l'animation des territoires incitent l'Etat, les collectivités, les chambres consulaires, les unions commerciales, et l'ensemble des partenaires locaux à organiser une action à multiples niveaux pour aller plus loin en matière de redynamisation du commerce de cœur de ville.

En effet l'évolution des comportements et attentes des consommateurs, la transformation de l'appareil commercial au gré des stratégies foncières et immobilières de certains promoteurs et certaines enseignes nationales, la progression du commerce numérique, et l'effet sinistre des friches commerciales qui nuisent à l'animation de la vie urbaine, et plus généralement au cadre de vie des habitants, nécessitent une intervention collective plus poussée, plus concertée et plus structurée.

- o Objectif 7 : Favoriser la création d'entreprises en cœur de ville, notamment à travers la création d'espaces d'accueil multi-publics (tiers lieux)

La création d'entreprises est dynamique ces dernières années dans le Cotentin. Le territoire dispose de plusieurs outils pour accompagner la création et le développement des entreprises et possède une quarantaine de Zones d'Activités et une quinzaine de bâtiments d'activités, dont 4 situés sur Cherbourg-en-Cotentin. Toutefois, aucun n'est en cœur de ville. De plus, les services proposés ne sont pas toujours en adéquation avec les besoins exprimés, les attentes des créateurs ayant changé ces dernières années. Si le territoire a fait évoluer son offre, avec la création de deux espaces de co-working, aucun n'est situé dans le périmètre ORT. Le cœur de ville étant géographiquement à la croisée d'entreprises en plein développement, et bénéficiant d'une connexion directe avec la gare SNCF, l'implantation d'un tiers lieu, dans un emplacement visible et disposant de nouveaux services (cafétéria valorisant les produits du terroir, autres équipements annexes), pourrait contribuer à dynamiser l'activité économique et à animer le cœur de ville.

- Elaborer un schéma d'accueil des entreprises afin de structurer une offre à l'échelle du Cotentin, permettant de proposer un « parcours résidentiel » aux entreprises, tout en veillant à la complémentarité des sites.

- Délimiter dans ce cadre une implantation pour un tiers-lieux en cœur de ville, dont l'opportunité et l'emplacement précis seront déterminés en prenant en compte les études d'aménagement en cours sur Cherbourg-en-Cotentin.
- De même, le cœur historique possède des immeubles de bureaux vacants et des immeubles dont la réaffectation à d'autres activités ou la recommercialisation paraissent opportunes et sur lesquelles il est nécessaire de travailler pour augmenter l'emploi et les flux économiques en cœur de ville (ex. Pôle Emploi, Ex Sémiac...).

- Objectif 8 : Soutenir les filières produits de la mer et nautisme, pour mettre en avant le caractère maritime du cœur de ville de Cherbourg-en-Cotentin

Cherbourg-en-Cotentin s'inscrit dans un territoire profondément maritime, le Cotentin, dont le littoral s'étend sur 135km. La ville accueille en cœur de ville sur le Bassin du Commerce, une flotte de bateaux de pêche, la criée, le lycée maritime aquacole et dispose également d'entreprises de transformation des produits de la mer à proximité immédiate.

La criée, implantée depuis 1961 en cœur de ville sur le bassin du commerce, est un équipement indispensable pour la filière produits de la mer (tonnage moyen annuel : 5700 tonnes). L'installation, vieillissante, pourrait être optimisée pour mieux répondre aux attentes des professionnels. Plusieurs études ont été menées pour statuer sur le devenir du centre de marée. Il est ainsi préconisé de la maintenir sur son site actuel, tout en la rénovant et en la réaménageant afin d'optimiser son fonctionnement, de sécuriser ses accès, et de l'ouvrir davantage aux habitants et aux touristes. Ceci s'intégrerait dans une réflexion plus globale sur l'aménagement de la gare de Cherbourg et du bassin du commerce, l'objectif étant d'ouvrir davantage la ville sur le port, pour que le caractère maritime du cœur de ville soit un marqueur fort visible dès l'arrivée de nos visiteurs et à la sortie de la gare.

Par ailleurs le nautisme est un élément très présent dans le périmètre ORT. Les pontons de port Chantereyne s'étendent en effet de la Jetée du Hornet jusqu'au Bassin du Commerce. De même de nombreuses entreprises liées au nautisme sont installées sur port Chantereyne ou à proximité immédiate du cœur de ville. Le renforcement des liens et actions entre plaisance et commerce semble donc pertinent à intégrer dans cet objectif.

- Réaménagement/Rénovation du centre de marée pour renforcer son attractivité : le projet, porté par l'autorité portuaire (PNA), sera précisé courant 2019 dans le cadre d'une assistante à maîtrise d'ouvrage.
- Faciliter les initiatives visant à renouveler la flotte de pêche ou encore à mettre en place des démonstrateurs liés aux nouvelles sources d'énergie.
- Améliorer l'accueil des plaisanciers sur Port Chantereyne et en cœur de ville, et développer de nouveaux services dans une ambition « port du futur ».

- Objectif 9 : Favoriser l'arrivée de compétences extérieures et accompagner les intervenants extérieurs dans leur installation.

Comme évoqué plus haut, les perspectives de développement économique sont notables et les projets de recrutement sont très élevés pour 2018. Le Cotentin est le bassin d'emploi normand avec les perspectives les plus fortes : 5 817 projets de recrutements, en progression de 80% par rapport à 2017. Face à cette phase de développement, les entreprises locales peinent à recruter pour certains métiers en tension, notamment en raison d'un déficit d'image de notre territoire. Aussi la Communauté d'agglomération a décidé d'accompagner les entreprises dans leur processus de recrutement en proposant aux candidats potentiels et à leur famille de venir découvrir le territoire afin de promouvoir la qualité de vie et le potentiel de notre territoire. De même pour faciliter la recherche de logement pour les futurs salariés et intervenants extérieurs travaillant à proximité immédiate du cœur de ville pour de longues missions, la ville de Cherbourg-en-Cotentin et la Communauté d'agglomération ont décidé de mettre en place des actions de sensibilisation auprès des agents immobiliers et propriétaires de biens en cœur de ville, pour les informer des besoins de ces habitants potentiels et de leurs attentes parfois spécifiques (exemple : les Australiens en mission longue chez Naval Group).

- Favoriser l'arrivée de compétences extérieures sur le territoire : la Communauté d'agglomération travaille actuellement à la définition de son intervention au côté des entreprises qui peinent à recruter.

- Faciliter l'installation résidentielle en cœur de ville : établir un lien étroit avec les propriétaires et les agents immobiliers pour favoriser la requalification des logements en cœur de ville et réduire les flux liés aux trajets domicile/travail.

- Objectif 10 : Développer le positionnement de tourisme urbain du cœur de ville

Travailler ce positionnement complémentaire à l'offre du reste du territoire pour mieux insérer la ville dans le circuit de base de nos visiteurs, et travailler les clientèles spécifiques permettant de désaisonnaliser la fréquentation et de développer l'activité en week-end qui fait actuellement défaut aux établissements hôteliers.

c Objectif 11 : Mieux capter les clientèles maritimes

Aux 5 ports, Cherbourg-en Cotentin est la principale porte d'entrée maritime pour le Cotentin. Dans un contexte de Brexit pour l'activité Ferries, d'extension du nombre d'anneaux pour le port de plaisance, et de développement de l'activité de la croisière, il convient de capter au mieux ce potentiel clients en effectuant la promotion de la destination, en s'interrogeant sur les attentes de ces clientèles et en structurant notre accueil pour y répondre.

o Objectif 12 : Développer la mise en tourisme du cœur de ville en travaillant notamment le volet aménagement et équipement

Face au développement progressif du tourisme, il faut reconnaître que les équipements et aménagements de la ville n'ont pas évolué au même rythme pour accompagner l'évolution de cette filière et valoriser le potentiel du cœur de ville. Les liaisons entre les équipements touristiques structurants et le cœur de ville, les panneaux historiques valorisant le patrimoine du cœur de ville, la mise en place de boucles de découvertes, et la relocalisation de l'Office du Tourisme en cœur de ville font partie des thèmes qui devront être traités pour la mise en tourisme du cœur de ville.

• **Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions**

- o Objectif 1 : Améliorer l'accessibilité du cœur de ville de Cherbourg-en-Cotentin pour tous les modes de déplacement et notamment les modes émergents : modes actifs, transport en commun en site propre (BNG) voiture partagée.
  - Aménager la Voie du Hornet comme une voie douce reliant la gare aux quartiers Ouest de la ville et au littoral. La ville a déclaré sa volonté d'acquiescer cette ancienne voie ferrée de raccordement du Hornet et de l'aménager en voie douce permettant de desservir le centre-ville et de relier le secteur de la gare avec le secteur ouest de la ville. Les négociations foncières sont en cours avant le lancement d'études de programmation et de maîtrise d'œuvre pour ce projet d'aménagement évalué à près de 1,7 million d'euros hors taxes.
  - Réfléchir à l'implantation d'un box collectif vélo aux abords immédiats de la gare SNCF et de l'autogare de Cherbourg-en-Cotentin afin d'encourager les pratiques intermodales et alternatives à la voiture dans un contexte sécurisé, en cohérence avec les travaux menés dans le cadre de l'étude Pôle d'échanges multimodal (PEM).
  - Soutenir l'association locale qui porte le projet de création d'une Maison du Vélo, projet pouvant évoluer à terme vers un lieu de promotion et d'accompagnement de la multimodalité.
  - Ancrer par des aménagements adéquats le « système vélo » dans le cœur de ville et ses connexions directes : rocade cyclable, double-sens cyclables, sas à vélo et zones de rencontre, possibilités de stationnement vélo accrues (en référence au schéma directeur cyclable).
  - Expérimenter un service d'autopartage.
  - Finaliser la mise en accessibilité des points d'arrêt du réseau de transport urbain Zéphir, en priorité ceux situés au point de convergence des lignes.
  - Travailler au mieux l'interface gare (futur PEM)/cœur de ville et cela de deux manières :

- fournir une information multimodale aux usagers fréquentant la gare et les points d'intérêt du centre-ville de Cherbourg-en-Cotentin ;
    - fluidifier les circulations tous modes, en privilégiant les modes les plus vulnérables.
  - Connecter la gare maritime au cœur de ville et aux gares SNCF et routière.
- Objectif 2 : Informer et sensibiliser les citoyens à l'intérêt de développer les modes alternatifs à la voiture solo pour se rendre en cœur de ville : environnement, cadre de vie, santé publique, attractivité commerciale, réduction des nuisances, etc
  - Acquérir des informations venant enrichir les données déjà existantes en matière de flux circulatoires (cycles, piétons et autres modes actifs, transports collectifs routiers), notamment au niveau du carrefour de la gare, sur le quai Alexandre III, le quai de Caligny, en franchissement du pont tournant, la piste cyclable est-ouest (abords Arsenal), etc.
  - Valoriser l'EDVM (enquête déplacements ville moyenne) auprès du grand public : il s'agit de « vulgariser » les enseignements de l'enquête pour sensibiliser les habitants à l'intérêt d'une mobilité durable, aux impacts des déplacements sur l'environnement, la santé publique, aux aspects financiers... et surtout l'intérêt pour chacun d'opter pour des modes de déplacement alternatifs à la voiture solo autant que possible. Cela pourrait se traduire par la réalisation d'un guide, d'infographies, de panneaux d'exposition qui serviraient dans des lieux accueillant du public ou encore lors de manifestations extérieures telles que la Semaine Européenne de la Mobilité ou la Semaine du Développement Durable.
  - Veiller à une bonne articulation entre la politique de mobilité et celle de stationnement.
- Objectif 3 : Engager une réflexion en matière de livraisons de marchandises dans le cœur de ville, afin d'en améliorer l'organisation
  - Conduire une étude d'opportunité de la mise en place de nouveaux systèmes de livraison :
    - sur la base de retours d'expériences et d'analyse comparative de solutions ;
    - dans une logique globale et transversale (approches technique, économique et réglementaire).
- **Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine**
  - Objectif 1 : Conforter par des investissements pertinents et qualitatifs, une image de centre-ville attractive et durable.
    - Rénover et voir étendre le secteur piétonnier et les espaces corolaires ou et avoisinants. Une mission de programmation mérite d'être menée pour examiner en premier lieu les conditions d'extension du secteur piétonnier, et en second lieu le programme de travaux à mener sur le plateau piétonnier (VRD, mise en lumière) et ce dans un objectif de mise en valeur et de renforcement de son identité. En outre, le programme de travaux des secteurs contigus tels secteur Place de la République et l'axe Boulevard Schuman, rue Albert Mahieu, rue François Lavielle sera aussi à élaborer.
    - Élaborer une charte du mobilier urbain. La signalétique publique et privée envahit les rues et les places, et crée un manque de lisibilité des espaces publics et de cheminements.
  - Objectif 2 : Mettre en valeur le patrimoine architectural et historique
    - Examiner l'opportunité d'une zone en site patrimonial remarquable (SPR)
    - Profiter des aménagements urbains pour se doter d'outils de valorisation du patrimoine
    - Poursuivre les opérations de restaurations des édifices monumentaux qui jalonnent le centre-ville
    - Préserver les éléments historiques du centre urbain.



o **Objectif 3 : Améliorer l'offre et l'accès des stationnements en centre-ville**

Requalifier les parkings de l'hyper centre :

- Requalifier le parking Notre Dame. Ce parking de 137 places est situé au cœur de la ville historique, son sous-sol révèle de nombreux vestiges archéologiques : dont le mur d'enceinte du château. La présence de ces couches archéologiques conditionne la nature du réaménagement de ce parking, sa date de réalisation, et son coût, un diagnostic prescrit par la DRAC, et mené par un cabinet spécialisé est en cours, l'objectif étant de requalifier ce parking aujourd'hui dégradé courant 2019.
- Requalifier le parking Gambetta-Fontaine et ses entrées. Ce parking de 408 places, est situé dans l'hyper centre-ville, il a été construit en 1983 et une extension a été réalisée en 1995.
- Il est constitué d'une structure béton avec 4 niveaux.
- L'ensemble fonctionnel constitue un atout et une complémentarité à l'offre de stationnement urbaine. Il présente cependant des désordres tels que des fissures, des infiltrations, des dégradations de chaussées et des éclatements de béton qui nuisent à la pleine attractivité de l'équipement.
- Aménagements connexes du parking Napoléon réservé aux abonnés.
- Améliorer l'accès aux aires de stationnement du centre-ville :
  - Par un jalonnement directionnel et dynamique.
  - Une étude d'implantation tenant compte des VRD et des usagers pourrait être utile à la détermination du quantitatif.
  - Par une offre de stationnement connecté : le paiement par mobile / Internet. Un système par smartphone via une application gratuite permettrait de régler le juste prix en toute simplicité et de façon dématérialisée.

• **Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics**

- o **Objectif 1 : Favoriser l'accès aux droits des personnes en situation de vulnérabilité et lutter contre la fracture numérique**
- o **Objectif 2 : Coordonner les lieux ressources pour mieux informer et répondre aux besoins du public jeune fréquentant le centre-ville**
- o **Objectif 3 : Expérimenter de nouveaux outils de participation citoyenne dans le cadre du projet action cœur de ville**
- o **Objectif 4 : Construire un programme d'animations du centre-ville attractif, cohérent et coordonné en s'appuyant sur les équipements existants**
  - Réfléchir via un outil partagé à la construction d'un programme d'animations, attractif, cohérent et coordonné, en considérant le centre-ville comme un lieu d'animation mais aussi un lieu d'expérimentation.
  - Les usages actuels de la salle des fêtes – place centrale, équipement municipal polyvalent structurant, seront interrogés et mis en perspective.
- o **Objectif 5 : Améliorer l'accessibilité et la signalétique de la mairie déléguée et des services publics de proximité aux abords de la Place de la République.**
- c **Objectif 6 : Créer des pôles de stabilité éducatifs en centre-ville**
  - Deux écoles se situant dans le périmètre d'étude ont fermé en 2014 et 2015 en raison de la baisse structurelle des effectifs du 1<sup>er</sup> degré (637 élèves en centre-ville à la rentrée 2017-2018 contre 1 532 à la rentrée 1997-1998).
  - Pour objectiver les situations et envisager les mesures propres à favoriser une offre scolaire de qualité, la collectivité, avec l'aide d'un assistant à maîtrise d'ouvrage, va ainsi se doter d'un schéma patrimonial scolaire

### b) Périmètres d'Intervention

[Cet article sera complété par avenant à l'issue de la Phase d'Initialisation, ou de déploiement, en fonction de la date d'effectivité de l'article de loi créant l'ORT et de son décret d'application.]

Les Parties se sont accordées pour reconnaître les périmètres suivants :

- Périmètre d'intervention valant Opération de revitalisation de territoire (ORT) : [description de la surface et des rues délimitant le périmètre, le cas échéant multi-site].
- Secteurs d'intervention prioritaire : [description de la surface et des rues délimitant les secteurs, le cas échéant multi-sites].

Le choix de ces périmètres se justifie par les éléments suivants :

[exposer les raisons ayant conduit à retenir ces périmètres]

Des plans faisant clairement apparaître les limites des périmètres figurent en annexe [X] à la présente Convention.

Le périmètre de l'ORT et la justification de celle-ci seront reconnus par arrêté préfectoral pour produire ses effets de droit.

### c) Plan d'actions

Les parties s'entendent pour que la mise en œuvre du projet puisse se faire par les actions décrites ci-après, déployées conformément aux axes ci-avant exposés. Elles pourront être complétées ou révisées conformément aux dispositions de l'article 2.

- Axe X – .....

Référence	Description succincte	Lieu (ORT ou hors ORT)	Porteur	Calendrier de réalisation	Budget (€ TTC)	Partenaires Financeurs concernés
AX.1	[Description succincte de l'Action à réaliser]			[XX/XX/201X]	[Montant]	[Nom]
AX.2	[Description succincte de l'Action à réaliser]			[XX/XX/201X]	[Montant]	[Nom]
AX.3	[Description succincte de l'Action à réaliser]			[XX/XX/201X]	[Montant]	[Nom]
AX.4	[Description succincte de l'Action à réaliser]			[XX/XX/201X]	[Montant]	[Nom]
Etc.	[Description succincte de l'Action à réaliser]			[XX/XX/201X]	[Montant]	[Nom]

[A répliquer pour les 5 axes obligatoires et les axes optionnels]

Chaque Action ayant été exposée de façon détaillée puis instruite par le ou les partenaire(s) financeur(s) concerné(s) par ladite Action, fait l'objet d'une Fiche action annexée à la présente Convention.

### d) Calendrier général

[Cet article sera complété par avenant à l'issue de la Phase d'Initialisation.]

Le plan d'action sera mis en œuvre dans un délai ne pouvant excéder cinq (5) ans à compter de l'engagement de la phase de déploiement. Les derniers crédits engagés par les partenaires financeurs, qui pourront être décaissés postérieurement, le seront avant le 31 décembre 2022.

Les principaux jalons de mise en œuvre sont les suivants :

- [Jalon / date d'achèvement]

- [Jalon / date d'achèvement]
- [etc.]

Le calendrier détaillé du projet figure en annexe [X].

#### e) Budget et financement

[Cet article sera complété par avenant à l'issue de la Phase d'Initialisation.]

Le budget estimatif consolidé du projet est évalué à [XX] millions d'euros TTC.

Sous réserve de l'instruction spécifique à chacune des actions, le plan d'action appelle les cofinancements suivants:

Axe	Actions	Part du porteur	Part attendue du cofinancier (prévoir une colonne par co financier)	Montant (€ TTC)
Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville	Référence de l'Action]		[Nom]	[Montant]
	Référence de l'Action]		[Nom]	[Montant]
	Référence de l'Action]		[Nom]	[Montant]
		Sous TOTAL		[Montant]
Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré	Référence de l'Action]		[Nom]	[Montant]
	Référence de l'Action]		[Nom]	[Montant]
	Référence de l'Action]		[Nom]	[Montant]
		Sous TOTAL		[Montant]
Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions	Référence de l'Action]		[Nom]	[Montant]
	Référence de l'Action]		[Nom]	[Montant]
	Référence de l'Action]		[Nom]	[Montant]
		Sous TOTAL		[Montant]
Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	Référence de l'Action]		[Nom]	[Montant]
	Référence de l'Action]		[Nom]	[Montant]
	Référence de l'Action]		[Nom]	[Montant]
		Sous TOTAL		[Montant]
Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics	Référence de l'Action]		[Nom]	[Montant]
	Référence de l'Action]		[Nom]	[Montant]
	Référence de l'Action]		[Nom]	[Montant]
		Sous TOTAL		[Montant]
	TOTAL			[Montant]

Le budget détaillé du projet, mis à jour annuellement, figure en annexe [X].

### Article 8. Suivi et évaluation

Un état d'avancement déclaratif simple est soumis trimestriellement au Comité de projet et transmis au Comité régional d'engagement. Il met en évidence l'avancement global du projet et de chacun des actions.

Lors de la finalisation d'une action, un rapport détaillant les modalités de mise en œuvre de l'action, les résultats atteints et les modalités de pérennisation des résultats envisagés, est présenté au Comité de projet et transmis au Comité régional d'engagement.

Le Comité régional d'engagement pourra solliciter à mi-contrat un rapport d'avancement déclaratif ou une mission d'évaluation externe.

Le suivi effectué lors du déploiement du projet se conclura par une phase d'évaluation finale afin de juger des résultats du projet. Cette évaluation se réalisera à partir d'une grille qui suivra les cinq (5) axes thématiques, avec certains indicateurs commun au Programme national, et d'autres qui seront librement sélectionnés et propres aux problématiques locales.

## Article 9. Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application de la présente Convention seront portés devant le tribunal administratif de Caen.

Convention signée en 10 exemplaires, le 28 septembre 2018

Ville de Charbourg-en-Cotentin	Communauté d'Agglomération La Cotentin	Préfecture de la Manche
Benoit ARRIVÉ, Maire	Jean-Louis VALENTIN, Président	Jean-Marc SABATHÉ, Préfet de la Manche
Conseil Départemental de la Manche	Caisse des Dépôts	Action Logement
Marc LEFEVRE, Président	Florence MAS, Directrice Régionale	Jacques FURON, Président du Comité Régional

ANAH	EPF Normandie
Jean-Marc SABATHÉ, Préfet de la Manche	Gilles GAL, Directeur Général
La Chambre de Commerce et d'Industrie Ouest Normandie	Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Manche
Daniel DUFEU, Président	Jean-Denis MESLIN, Président

## ANNEXES

- **Annexe 1 – Premiers éléments de diagnostic**
- **Annexe 2– L’organigramme de la ville de Cherbourg-en-Cotentin et de la Communauté d’Agglomération Le Cotentin**
- **Annexe 3 – L’annuaire des contacts**
- **Annexe 4 – Les Fiches Actions matures :**
  - **Recrutement chargé de projet Action Cœur de Ville**
  - **Evolution du dispositif – Etude ravalement de façade dans l’hyper centre**
  - **Opération RHI – 44 48 rue Tour Carrée de démolition reconstruction sous maîtrise d’ouvrage Presqu’île Habitat**
  - **Etude foncière**
  - **Etude aménagement commercial**
  - **Ma boutique à l’essai**
  - **Observatoire commerce**
  - **Aide à la rénovation de vitrines et mobilier de terrasses**
  - **Commerce en ligne**
  - **Promotion commerces centre-ville**
  - **Opération de restauration des façades et couverture du théâtre à l’italienne – Place de Gaulle**
  - **Requalification du parking Notre-Dame**
  - **Achèvement de la fermeture du plateau piétonnier par des bornes**
  - **Déploiement mesuré de la vidéo-protection sur la rue de la Paix et la rue de l’Union**
  - **Travaux de réaménagement, de sécurisation et d’amélioration de la signalétique et l’accessibilité de la mairie déléguée de Cherbourg-Octeville**
- **Annexe 5 – Présentation du Conseil de Développement du Cotentin**

- Premiers éléments de diagnostic Action Cœur de Ville  
Cherbourg-en-Cotentin

#### Des éléments en matière d'habitat

Le centre ancien s'inscrit dans une trajectoire de dépeuplement, de paupérisation, les classes moyennes ne sont plus aussi prégnantes (CSP intermédiaires et cadres), les personnes seules constituent la principale catégorie de ménages résidant en cœur de ville. En matière d'habitat ; à l'instar de nombreux centres anciens de ville moyenne, les taux de vacance et de PPI sont particulièrement élevés

En 2013, 3273 logements sont vacants sur Cherbourg-en-Cotentin

Cherbourg-Octeville dispose du plus fort taux de vacance (9,3 %) du territoire communal avec 2099 logements vacants en 2013.

Cherbourg-Octeville (8,05%) dispose du taux le plus élevé de logements potentiellement indignes dans son parc privé de résidences principales avec 853 logements concernés.

Dès les années 80, les élus prennent en compte la requalification des centres anciens, citons la requalification du quartier central qui met en exergue les immeubles anciens conforte l'espace public, fait intervenir les opérateurs sociaux

Dans les années 90/2000, en complément l'amélioration de l'habitat vise à éradiquer l'inconfort des ménages mettre les logements aux normes de confort ; il convient de souligner les évolutions à la baisse du nombre et du taux de logements inconfortables.

Les interventions dans le cadre des différents PLH qui se sont succédé ont porté sur la mise en œuvre d'OPAH et de PIG

Le PLH de la CUC 2013-2018 a renforcé les interventions Amélioration d'Habitat en adjoignant le volet coercitif du RHI-THIRORI.

Une politique volontariste de l'habitat de requalification de l'habitat par le biais de plusieurs OPAH est déployée sur le territoire de Cherbourg-en-Cotentin ex-Communauté urbaine de Cherbourg depuis 1991.

La première OPAH RU ciblée sur le périmètre du centre historique de Cherbourg date de 1999.

En matière d'Amélioration de l'Habitat et dans le cadre des OPAH, le bilan s'adapte aux priorités de l'ANAH et en particulier la lutte contre la précarité énergétique et l'adaptabilité des logements les résultats sont importants mais pour autant ils peuvent apparaître dilués au regard des logements potentiellement réhabilitables. Autant les résultats sont là pour l'OPAH, autant la requalification des logements reste à amplifier sur le périmètre de l'OPAH RU.

Le bilan à 18 mois sur l'ensemble de Cherbourg-en-Cotentin 109 dossiers déposés par leurs propriétaires auprès de l'ANAH dont :

93 occupés par leurs propriétaires et 16 logements vacants

PB 12 dossiers déposés qui représentent 22 logements (17 logements vacants avant travaux)

Etat d'avancement des dossiers en RHI THIRORI

1 opération RHI

4 ORI en cours

## Perspectives

Le PLH, au travers de son diagnostic en cours doit également contribuer à mettre en exergue les éléments de cadrage sur le centre ancien. Ce diagnostic pourra être complété durant la phase d'initialisation par une étude fine de la vacance, la prise en compte de l'ABS, des données de l'INSEE, des données sur les copropriétés dégradées.... Le marché local du logement sur le périmètre Cœur de Ville, voire les micros marchés locaux devront être appréciés.

Annoter que le développement de l'habitat s'inscrit dans les objectifs du Plan Départemental de l'Habitat 2015/2019 du Conseil Départemental de la Manche.

Enfin, à noter le règlement du Plan Prévention Risques Naturels Multirisques (PPRNM), qui doit faire l'objet d'une enquête publique prochainement. Celui-ci, sera à prendre en considération dans les projets de requalification de l'habitat ancien du centre-ville.

Depuis des années, des dispositifs incitatifs de requalification de l'habitat, et depuis quelques années des dispositifs coopératifs ont été déployés sur le centre historique. Une politique volontariste en matière d'habitat visant à remettre sur le marché des immeubles aujourd'hui dégradés voire très dégradés mérite d'être poursuivie, voire réajustée pour être encore plus efficace. Le couplage de l'Amélioration d'Habitat avec le RHI-THIRORI nécessite d'être amplifié, le lien entre habitat et revitalisation des commerces doit être particulièrement pris en compte, pour notamment reconquérir les logements vacants au-dessus des commerces et pour apprécier de façon structurée la diversification d'usage des RDC, la question accessibilité au numérique doit être appréciée.

### **Des éléments en matière de développement économique et d'emploi :**

Le Cotentin dispose d'une économie à la fois présente et productive au niveau régional, et national sur certains secteurs. L'activité économique de la presqu'île du Cotentin repose sur trois secteurs phares : l'économie maritime (construction d'unités militaires et de plaisance, la pêche, la transformation des produits de la mer, le trafic fret et passagers), l'industrie agroalimentaire (produits laitiers, maraîchage), et le développement des énergies (le nucléaire, l'éolien offshore et l'hydrolien).

En terme d'emploi, le Cotentin a montré une capacité de résilience durant la crise des années 2000, puisqu'il a connu une légère hausse du nombre d'emplois entre 2007 et 2012 (+ 1 %, alors que la Région Normandie a connu une baisse de 0,7 %). Le bassin d'emploi se distingue, aussi en Normandie, par la plus forte progression d'emplois salariés sur la période récente (+ 6,7 % entre 2009 et 2015). Le taux de chômage enregistré sur la zone d'emploi au 4ème trimestre 2017 est de 7,5 %, soit une baisse de 1,3 % en un an. Ce taux est de 8,9 % en Normandie, 8,6 % en France, 7 % dans la Manche.

Cherbourg-en-Cotentin représente le principal pôle d'activité du Cotentin puisqu'il regroupe 28 239 emplois salariés, soit plus de 52% de l'ensemble, et 4 260 établissements (soit près d'un tiers du total sur le Cotentin).

Le périmètre de l'étude Action Cœur de Ville tel que défini dans cette convention, compte 1364 établissements, soit 17,6% des établissements de Cherbourg-en-Cotentin et 6,5% de la Communauté d'Agglomération du Cotentin. L'unité urbaine présente un caractère tertiaire très prononcé (79%). Le poids de l'industrie, s'il a reculé depuis les années 70, reste important, comme dans le Cotentin en général. L'économie maritime est très présente à Cherbourg, avec en particulier la construction navale (Naval Group, CMN...), mais aussi la pêche, le nautisme... Par ailleurs, les activités de services aux entreprises et d'ingénierie se développent, parfois en lien avec les grands groupes (sous traitance).



Le territoire dispose d'un savoir-faire reconnu pour l'accueil des grands chantiers, avec la capacité à mobiliser les ressources afférentes et à apporter des compétences parfois très spécifiques en matière d'ingénierie. Les perspectives sont notables, avec des grands chantiers en cours ou à venir, qui auront un impact économique très fort, en lien avec les nombreux sous-traitants. Les projets de recrutement sont ainsi très élevés pour 2018, le Cotentin étant le bassin d'emploi normand avec les perspectives les plus fortes : 5 817 projets de recrutements, en progression de 80% par rapport à 2017. Cette phase de développement économique importante concerne notamment des entreprises ayant des sites à proximité immédiate du cœur de ville : Naval group, CMN, LM Wind Power, Saumon de France...

Face à ce constat, il est à noter que le cœur de ville n'a pas jusqu'ici profité de ces éléments de conjoncture favorable, tant en terme de démographie que de retombées économiques. Il y a donc un véritable enjeu autour du développement de l'activité des entreprises situées à proximité du cœur de ville, pouvant favoriser le retour des habitants et de l'immobilier de bureau dans ce secteur, et devant permettre l'augmentation de la fréquentation et des flux économiques en cœur de ville.

#### **Des éléments en matière de commerce**

Le cabinet Pivadis a livré en mars 2016 une étude d'aménagement commercial (cf. plan page 4) à l'échelle de l'ex Communauté urbaine de Cherbourg montre que :

Le marché théorique n'est pas et ne sera pas suffisant pour permettre une re-commercialisation des 26.000 m<sup>2</sup> de locaux commerciaux inoccupés, avec même un risque potentiel d'évolution jusqu'à 35.000 m<sup>2</sup> de locaux vacants à relativement court terme.

Les stratégies foncières et immobilières développées par les acteurs professionnels ont impliqué des phénomènes de transferts qui ont remis en cause l'organisation initialement définie. Pour autant, l'offre commerciale ne s'est pas diversifiée et n'a pas gagné en attractivité : les nouvelles enseignes se sont inscrites uniquement dans une logique de captation des flux et de marchés existants, prélevés au détriment des pôles historiques.

Le cœur de ville de Cherbourg-en-Cotentin compte 534 locaux commerciaux, dont 441 commerces et services actifs. Il concentre la moitié des pertes de commerces et services de Cherbourg-en-Cotentin sur la dernière décennie, et enregistre un taux de vacance qui progresse de 12 à 17,4% (à fin 2015). Il est à noter cette vacance a évolué au fil des ans : alors qu'elle concernait auparavant certaines rues excentrées du cœur de ville en raison d'une diminution du secteur marchand, elle touche à présent le cœur de ville avec quelques inoccupations à forte portée symbolique notamment dans le secteur piéton.

L'évolution de la zone des bassins donne néanmoins une nouvelle dimension potentielle, avec un périmètre élargi qui comprend 775 locaux commerciaux, pour un taux de vacance de l'ordre de 18%, fragilisée par la difficulté de commercialisation du nouveau centre commercial des Elés et la vulnérabilité de la rue du Val de Saire.



La rupture entre la place de la République et le cœur de ville (rue Tour Carree, rue François la Vieille) pose la difficulté de l'accès à partir des grosses capacités de parking gratuit au Nord et à la future station de transports en commun.

Le secteur rue de la Paix / rue de l'Union se mite progressivement dans un contexte urbain nécessitant une forte reconstruction. Si l'histoire liée au Port est toujours un point fort et permet d'envisager le maintien d'une offre « festive », la recommercialisation de l'ensemble du linéaire n'apparaît pas envisageable.

Si le taux de vacance atteint 19% (133 locaux inactifs) sur le centre ville élargi, le cœur de ville, qui concentre 390 locaux commerciaux, a un taux de vacance de l'ordre de 12%, toujours trop élevé, mais pour des raisons différentes du constat sur l'environnement du cœur de ville.

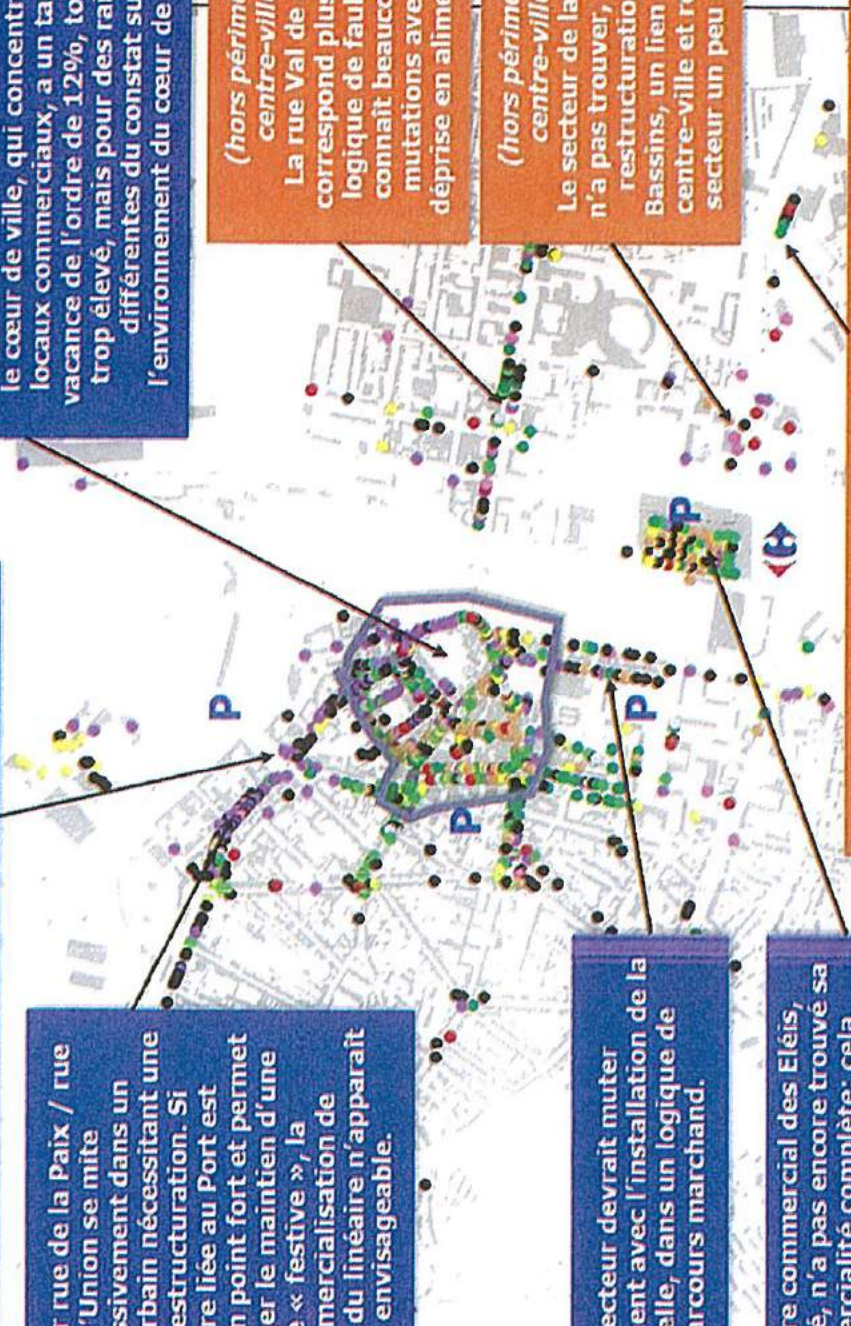
*(hors périmètre centre-ville)*  
La rue Val de Saire correspond plus à une logique de faubourg, connaît beaucoup de mutations avec une déprise en alimentaire.

*(hors périmètre centre-ville)*  
Le secteur de la Saline n'a pas trouver, dans la reconstruction des Bassins, un lien avec le centre-ville et reste un secteur un peu à part.

Le secteur devrait muter naturellement avec l'installation de la passerelle, dans un logique de parcours marchand.

Le centre commercial des Eléïs, restructuré, n'a pas encore trouvé sa commercialité complète: cela interroge son caractère mono-fonctionnel.

*(hors périmètre centre-ville)*  
Entre le projet Lidl et le projet Westalis, la partie Est de l'axe Lemoignon tend à venir tirer un linéaire entre la zone Est et le centre-ville, ce qui pourrait s'avérer très contreproductif en terme de lisibilité de l'offre et de commercialité dans un contexte saturé.



Un programme de redynamisation commerciale est en cours de finalisation pour la ville, qui vient de recruter en mars 2018, une manager commerce centre-ville. La Communauté d'Agglomération Le Cotentin qui vient de préciser les contours de ces compétences commerciales va définir les bases d'un aménagement commercial équilibré à l'échelle de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin.

#### **Des éléments en matière de tourisme :**

Bordée par la plus grande rade artificielle d'Europe, Cherbourg-en-Cotentin possède un patrimoine architectural, botanique et maritime exceptionnel. Ses parcs et jardins situés entre terre et mer recèlent des essences exotiques rares, ramenées des expéditions scientifiques des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Le schiste, oscillant entre le bleu et le vert, et les palmiers omniprésents confèrent une véritable signature patrimoniale à Cherbourg-en-Cotentin.

L'activité touristique du cœur de ville s'articule autour des flux maritimes et terrestres.

Idéalement positionné pour les liaisons avec l'Angleterre et l'Irlande, le port de Cherbourg dispose de lignes régulières avec Poole & Portsmouth (Brittany Ferries) pour le Royaume Uni, et avec Rosslare (Irish Ferries et Stena line) pour l'Irlande avec des escales le week-end vers Dublin (Irish Ferries). Ainsi en 2017, 619 843 passagers ont utilisé ces lignes et ont transité par le port de Cherbourg.

Cherbourg-en-Cotentin entretient également une longue histoire avec les paquebots et ce, depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Disposant d'un port en eau profonde, Cherbourg-en-Cotentin peut en effet accueillir à proximité immédiate du cœur de ville les plus grands paquebots du monde comme le Queen Mary 2, l'Harmony of the Seas... 24h/24 sans contrainte de marées. En 2017, 35 paquebots, 65 716 croisiéristes et 26 892 membres d'équipages ont ainsi fait escale ou ont embarqué à Cherbourg-en-Cotentin. En termes de perspectives, l'expansion du marché de la croisière se confirme : 44 escales de paquebots sont planifiées pour 2018, et les premières réservations de quai pour 2019 font état de 45 escales programmées à ce jour. Au-delà de la progression du nombre d'escales sur Cherbourg-en-Cotentin, l'augmentation de la taille des paquebots est également un élément à prendre en compte. Ainsi en 2019, 12 escales concerneront des paquebots dont la capacité est supérieure à 3 500 passagers, ce qui d'ores et déjà constitue un facteur positif pour la fréquentation du cœur de ville.

L'activité plaisance est également présente au cœur du périmètre ORT : avec ses 1 600 anneaux, dont 200 sont réservés aux visiteurs, Port Chantereyne est le 1<sup>er</sup> port d'escale français sur la façade Manche. Port en eau profonde, il est accessible aux plaisanciers 24h/24, ce qui en fait une destination de choix. Port Chantereyne est également labellisé Pavillon bleu depuis 2002 et "5 Gold Anchors", le plus haut niveau d'excellence de cette labellisation britannique qui vise à noter la qualité des services et d'accueil des ports de plaisance. En 2017, 4 800 bateaux visiteurs, ont été accueillis sur Port Chantereyne pour un total de 14 218 nuitées.

La fréquentation touristique de la ville est également basée sur des flux terrestres importants alimentés par un réseau de 13 000 résidences secondaires, 79 hôtels et auberges, 1 800

gîtes et location de meublés, 230 chambres d'hôtes, 69 établissements d'hôtellerie de plein air et 23 aires de camping-cars réparties sur l'ensemble du Cotentin.

Au cœur de la destination Cotentin, la ville de Cherbourg-en-Cotentin joue son rôle de pôle urbain incontournable de par son offre de commerces, de restaurants, d'équipements et d'évènements culturels, nautiques et sportifs. Pour l'année 2017, le bureau d'information touristique de Cherbourg a ainsi enregistré au total 62 401 demandes de renseignements (in situ et ex situ), dont 42 504 demandes émanant de clientèles étrangères. En dehors de son patrimoine architectural, botanique et maritime, la ville compte aussi quelques équipements phares qui trouvent toute leur place dans un circuit ou un séjour dans le Cotentin :

La Cité de la Mer, parc familial dédié à la grande aventure humaine sous les mers, implantée dans l'ancienne gare maritime transatlantique (monument art déco classé 3e Monument préféré des Français en 2015) constitue une locomotive touristique pour la destination. En 2017, cet équipement touristique d'envergure a ainsi accueilli 220 755 visiteurs.

L'offre en matière de musée est complétée par le musée Emmanuel liais, musée d'histoire naturelle, d'archéologie et d'ethnographie qui est resté fidèle à l'esprit des premiers musées du XIXème siècle et séduit chaque visiteur par son charme suranné. Le musée de la Libération situé au sommet de la montagne du Roule retrace lui, le rôle majeur joué par Cherbourg - premier port libéré - pour la libération de l'Europe durant l'année 1944, en mettant l'accent sur le quotidien des civils et des militaires.

Sur le plan culturel, Cherbourg-en-Cotentin rayonne sur le Nord-Cotentin et bien au-delà grâce à quelques équipements de première importance :

Le Trident, (Scène nationale), et ses trois théâtres ; La Brèche, pôle national des arts du cirque de Normandie ; Le Point du Jour, centre d'art contemporain spécialisé sur la photographie ; Le Circuit, regroupement des scènes de musiques actuelles du Nord-Cotentin.

Mais également Le Quasar, nouvel équipement culturel du cœur de ville qui regroupe 5 lieux : le théâtre à l'italienne (10 000 spectateurs par an), l'Artothèque (atelier pour enfant autour de l'art et prêt d'œuvres aux particuliers), la salle Paul Eluard (110 conférences, projections, et concerts en 2017), La bibliothèque (314 043 entrées et 440 661 prêts de livres, cd, dvd... en 2017) et le musée Thomas Henry, 3ème musée des beaux-arts de Normandie (21 000 visiteurs en 2017).

Le 1er janvier dernier, la création de la SPL de développement touristique du Cotentin, qui porte l'Office de tourisme du Cotentin a vu le jour un an après la création de la Communauté d'Agglomération du Cotentin. Cette création d'un grand Office du Tourisme à l'échelle du territoire de la Communauté d'agglomération résulte de la fusion de 11 structures. Il rassemble à présent 50 collaborateurs et possède un budget de fonctionnement de 3,4 millions d'euros, ce qui fait de cet office du tourisme l'une des structures les plus importantes de Normandie, avec une vraie capacité de promotion et de développement de la destination Cotentin. L'Office du Tourisme dispose également à présent d'un maillage territorial en synergie avec 5 pôles de proximité et 19 bureaux d'information touristiques en réseau, pour mieux guider nos visiteurs dans la découverte de

l'ensemble du Cotentin, et ainsi augmenter les flux et l'économie touristique à l'échelle du territoire de la Communauté d'agglomération du Cotentin.

Au regard de ces différents chiffres, et face au peu d'intérêt des commerçants pour développer ces clientèles liées au tourisme, on ne peut que constater que l'activité touristique sur la ville est à un stade de développement intermédiaire. Si la progression de ce secteur d'activité est avérée, elle n'a pas encore atteint un niveau suffisant pour déclencher de par son impact un réel engouement des commerçants permettant de travailler collectivement ce potentiel. Aussi, il est donc nécessaire de continuer à faire progresser cette activité tout en réalisant un travail de fond pour sensibiliser les commerçants du cœur de ville à cette opportunité.

#### **Des éléments en matière de stationnement et de mobilité, de connexions :**

Une offre de stationnement publique et privée, réglementée et gratuite, permet un accès simple pour les automobilistes en centre-ville (2 800 places gratuites à deux pas du centre, des solutions d'abonnement à coût modique dans les parkings à barrières pour les riverains).

La dépenalisation du stationnement payant en œuvre depuis le 1er janvier 2018 a modifié la nature du caractère payant du stationnement. Le conseil municipal du 15 novembre 2017 en a déterminé les modalités, le barème et la zone concernée du centre-ville.

42 horodateurs évolutifs et 48 places « arrêt 30 minutes » composent le dispositif.

#### Accès au centre-ville

- Arrivant de l'extérieur de Cherbourg-en-Cotentin :
  - Gare SNCF de Cherbourg-en-Cotentin : propose de nombreuses liaisons quotidiennes Intercités directes vers Paris (env. 3h de trajet) et réciproquement ainsi que TER vers et en provenance de nombreux pôles normands (à commencer par Valognes). Elle a été fréquentée par 532 000 voyageurs en 2016. Elle est située à proximité immédiate du cœur de ville qui peut être rejoint à pied, à vélo, en bus ou en voiture.
  - Gare maritime de Cherbourg-en-Cotentin : propose des liaisons régulières en ferry avec l'Angleterre et l'Irlande. Par ailleurs, une cinquantaine de paquebots de croisière devraient y faire escale en 2019. Ces différentes liaisons représentent 300 000 à 400 000 voyageurs dans l'année. La gare maritime est située à quelques km du cœur de ville qui peut être rejoint en modes actifs, en bus, en voiture ou en utilisant les navettes spécifiques mises en place lorsque les paquebots font une escale (calèches, petit train touristique, etc.). Ces navettes ne rallient cependant pas le centre-ville, s'arrêtant aux portes de la Cité de la Mer.
  - Réseau viaire : la RN13 reliant Caen à Cherbourg-en-Cotentin est le principal axe terrestre, qui irrigue le cœur de la presqu'île du Cotentin. La D901 permet de relier Cherbourg à La Hague d'un côté, et le Val de Saire de l'autre. La D650 dite route touristique permet un accès au Sud-Ouest (Les Pieux-Flamanville-Barneville-Carteret). Les entrées de ville sont facilitées par des axes pénétrants permettant un accès aisé en centre-ville.
  - Réseau Manéo : la ligne 1 relie Cherbourg-en-Cotentin à Saint-Lô via Valognes et Carentan. À Cherbourg, l'autogare est située à proximité directe

du centre-ville, qui peut être rejoint en modes actifs, en bus ou en voiture. Les lignes 10 et 12, internes à la CA Le Cotentin, convergent elles aussi vers l'autogare de Cherbourg (ligne 10 depuis Portbail et Les Pieux, ligne 12 depuis Barfleur / hors lignes estivales).

- Aéroport de Cherbourg-Maupertus : ne propose pas de liaisons régulières avec d'autres aéroports (usages principalement privés ou militaires). L'accès au centre-ville de Cherbourg-en-Cotentin est difficile à envisager autrement qu'en voiture.
- Résidant à Cherbourg-en-Cotentin :
  - Réseau viaire irrigant la commune de Cherbourg-en-Cotentin
  - Réseau bus Zéphir : 8 lignes dont 4 structures qui convergent toutes en cœur de ville à l'arrêt Schuman. 6,5 millions de voyages estimés en 2016
  - Un réseau de voies cyclables long d'environ 35 kms.

#### En cœur de ville

- Réseau viaire : un boulevard urbain ceinturant le centre-ville. Une circulation limitée à 30km/h en cœur de ville. Une artère principale « coupe » le cœur de ville du sud au nord, avec la zone commerciale sur sa partie Est : boulevard R. Schuman, rue Albert Mahieu puis rue François Lavielle.
- Aménagements cyclables : un schéma d'aménagement cyclable récent qui a permis d'améliorer la cyclabilité du territoire en différents points, même s'il reste incomplet en centre-ville (discontinuités est-ouest, absence de traitement secteur gare et quais). 37 km de bandes ou pistes cyclables sont actuellement aménagées sur le territoire de Cherbourg-en-Cotentin
- Stationnement vélo : une offre notable, qui mérite d'être complétée pour mailler l'ensemble du centre-ville et les quartiers environnants
- Plateau piéton : un périmètre piéton intéressant, à valoriser
- Réseau de bus Zéphir tel que présenté ci-dessus

L'aménagement d'une zone 30 a été réalisé en 2010 dans le centre ancien, et le programme de reprise des voiries et réseaux avec ces récentes années n'a concerné qu'une partie du centre historique, le secteur Place de Gaulle ; des réflexions sont en cours avec le lancement du plan de déplacement urbain, et l'analyse des évolutions possibles en matière de desserte de transports publics. La réforme sur la dépénalisation du stationnement payant en œuvre depuis le 1er janvier 2018 est un marqueur d'adaptation du stationnement sur Cherbourg en Cotentin pour améliorer la qualité et la lisibilité de l'offre.

- Plus d'espace dédié aux piétons, dans le prolongement des réflexions portant sur une extension du secteur piétonnier à la place Centrale voire d'autres espaces limitrophes
- Améliorer le lien entre le pôle gare SNCF et le cœur de ville (lien piéton, vélo, et TC)
- Nécessité d'organiser les livraisons pour améliorer la sécurité non optimale en raison des nombreux poids-lourds. Amélioration du cadre de vie (moins de nuisances visuelles et sonores).

### **Des éléments en matière de formes urbaines, espaces publics et patrimoine**

La richesse architecturale et la diversité du bâti cherbourgeois nécessitent d'être particulièrement pris en compte dans les interventions sur l'habitat. Cherbourg est une des rares villes Normandes n'ayant pas fait l'objet de démolition massive lors de la seconde guerre mondiale, la part du logement construit avant 1948 et particulièrement importante ; ce n'est pas une ville de la reconstruction, pour autant le centre -ville avec le boulevard Schuman et le quartier Divette a fait l'objet d'une opération massive de démolition du tissu ancien dans les années 70.

L'enjeu majeur du renforcement de l'attractivité au sens large du centre historique de Cherbourg qui correspond au périmètre de l'OPAH-RU s'avère stratégique au moment où l'élargissement du centre d'agglomération de part et d'autre des besoins va se concrétiser avec notamment l'achèvement de la ZAC des Bassins d'ici 2021, l'élaboration du projet d'aménagement du quai Collins fin 2019, l'élaboration en cours du plan d'aménagement du pôle multimodal dans le secteur de la gare SNCF.

La requalification globale du centre historique de Cherbourg a déjà fait l'objet de plusieurs missions de réflexion et de programmation au cours de ces dernières années.

#### Une mission d'expertise transverse dans le cadre de l'appel à projet Programme Naturel de requalification des quartiers anciens dégradés en 2009

Les enjeux suivants avaient été identifiés :

- Renforcer l'attractivité et la centralité du quartier au sein de l'agglomération
- Changer l'image du quartier par l'amélioration des qualités architecturales et urbaines
- Répondre aux besoins du marché du logement et aux problématiques spécifiques d'un parc ancien dégradé en centre-ville
- Encourager l'hétérogénéité de la population du quartier en âge, composition familiale et en situation financière
- Relancer l'attractivité du centre ancien par l'économie et la culture
- Faire d'un quartier de passage, un quartier de vie de proximité
- Faire un quartier propre, respectant l'environnement.

#### Une mission de programmation urbaine a été lancée en 2010, dans l'objectif d'élaborer un programme global d'investissement visant à renforcer l'attractivité au sens large au centre-ville historique

Les enjeux suivants pour le centre ancien avaient été identifiés : Cf. plan page 11 - Un projet à l'échelle de l'agglomération, des enjeux pour un centre élargi.

**Relier le CENTRE ANCIEN aux DEUX POLES : le quartier du Val de Saire et le quartier touristique**

- Favoriser les liaisons centre commerçant / Eléis
- Favoriser les liaisons avec la plage verte et les quais

**Améliorer l'ACCES au centre historique et marquer les entrées : Pont Tourmant, Place de la République, Place Jean Jaurès**

- Marquer les entrées de ville et rendre les façades de la ville accueillantes : place De Gaulle et place de la république

- Améliorer l'accessibilité sur les axes qui permettent d'entrer en ville (gestion des sens de la circulation et mise en place de la signalétique)

Améliorer les DEPLACEMENTS en centre ancien : rendre le centre historique accessible à tous

- Hiérarchiser et calibrer les gabarits des espaces publics et les voiries : rue Mahieu, rue Lavieille, Place de la République et place De Gaulle
- Assurer les déplacements des modes doux en veillant à l'emplacement du mobilier, de la signalétique, des arrêts de bus
- Étendre le secteur piéton, place des Halles
- Traiter les parkings : Place Notre Dame

Valoriser l'ACTIVITE ECONOMIQUE et COMMERCANTE

- Assurer la connexion et l'aménagement homogène des places et des rues du centre ancien (plateau piétonnier, rue de la Paix)
- Aménager des liaisons évidentes entre l'Est et l'Ouest du centre ancien : place de la Fontaine, Carrefour Mahieu / Gambetta
- Proposer la requalification des places de marché : place De Gaulle, place des Halles et place de la poste
- Mettre en place une charte concernant la signalétique et le traitement des façades
- Étudier la complémentarité du commerce de proximité et du e-commerce

Valoriser l'ACTIVITE TOURISTIQUE

- Aménager l'espace public des rues pour valoriser le patrimoine (architecture et espaces publics) : rue de la Paix, rue de la Tour Carrée
- Aménager la promenade (gestion du mobilier, du stationnement, de la signalétique pour assurer la déambulation et le lèche vitrine
- Aménager les parvis des équipements (mairie, CUC, théâtre...) et les rues commerçantes pour faciliter leurs accès
- Aménager les liaisons centre-ville / plage verte, et les liaisons centre-ville / quais (pour conforter un nouvel espace festif autour des bassins)

Valoriser les LIEUX DE VIE et LIEUX DE RENCONTRE

- Aménager l'espace public des rues et des places pour leur redonner une identité et une fonction (espaces publics majeurs, espaces publics secondaires et articulations)
- Aménager l'espace public pour encourager et valoriser les actions menées par l'OPAH
- Aménager les parvis des équipements pour faciliter leurs accès (mairie, CUC, théâtre...)

Cette mission de programmation urbaine, a abouti à la mise en œuvre d'un programme d'investissement d'envergure fondé sur, la reconfiguration de la place de Gaulle, l'extension du secteur piéton (rue des halles et la rue Vastel), la réalisation d'une passerelle reliant le centre historique au centre commercial des Eléis de la ZAC des Bassins. Ce programme d'investissement de requalification des espaces publics a été articulé avec la réhabilitation totale du centre Culturel Le Quasar.



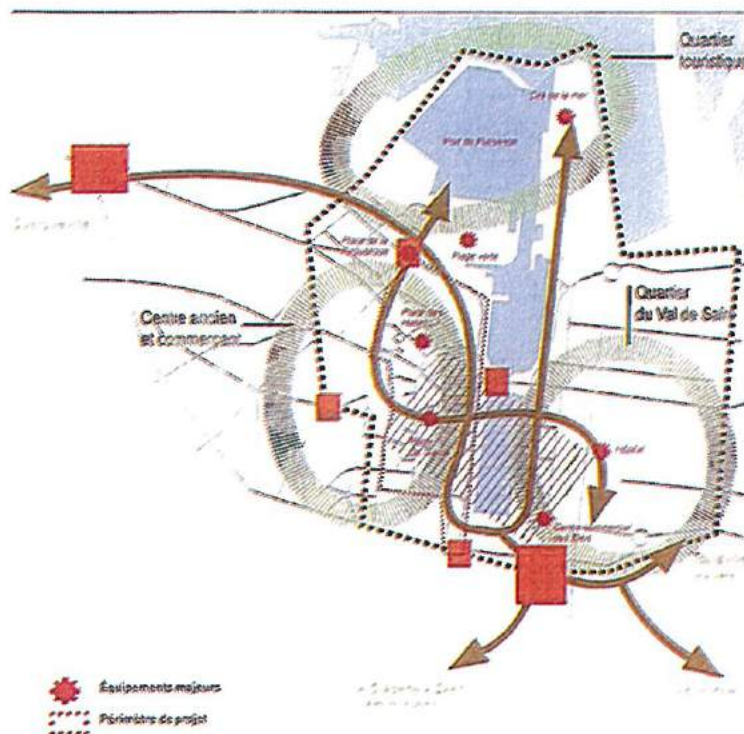
Ce programme d'investissement qui a été déployé ces dernières années va se terminer avec la réhabilitation de la façade du théâtre et se mise en lumière, les travaux vont démarrer d'ici la fin 2018.

Ce programme d'investissement cofinancé par la Région, l'Etat, dans le cadre du CPER, et EDF dans le cadre du premier chantier EPR a créé une réelle dynamique autour de la place de Gaulle et de la passerelle reliant les deux rives du bassin de commerce, mais n'a pas suffi à enrayer certaines tendances négatives caractéristiques des centres-villes des villes moyennes.

Le programme Action Cœur de Ville auquel la ville de Cherbourg-en-Cotentin en lien avec la Communauté d'Agglomération Le Cotentin s'inscrit et vise à poursuivre cet objectif prioritaire du nécessaire renforcement de l'attractivité globale du centre-ville, cœur névralgique de la commune nouvelle, auprès des habitants, des touristes, des investisseurs, et de tout porteur de projets.

## UN PROJET A L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMERATION

### - Des enjeux pour un centre élargi -



— Réussir l'élargissement du périmètre du centre ville de Cherbourg en intégrant le centre ancien, le quartier touristique et le quartier Val de Saire, l'ensemble s'articulant autour des bassins.

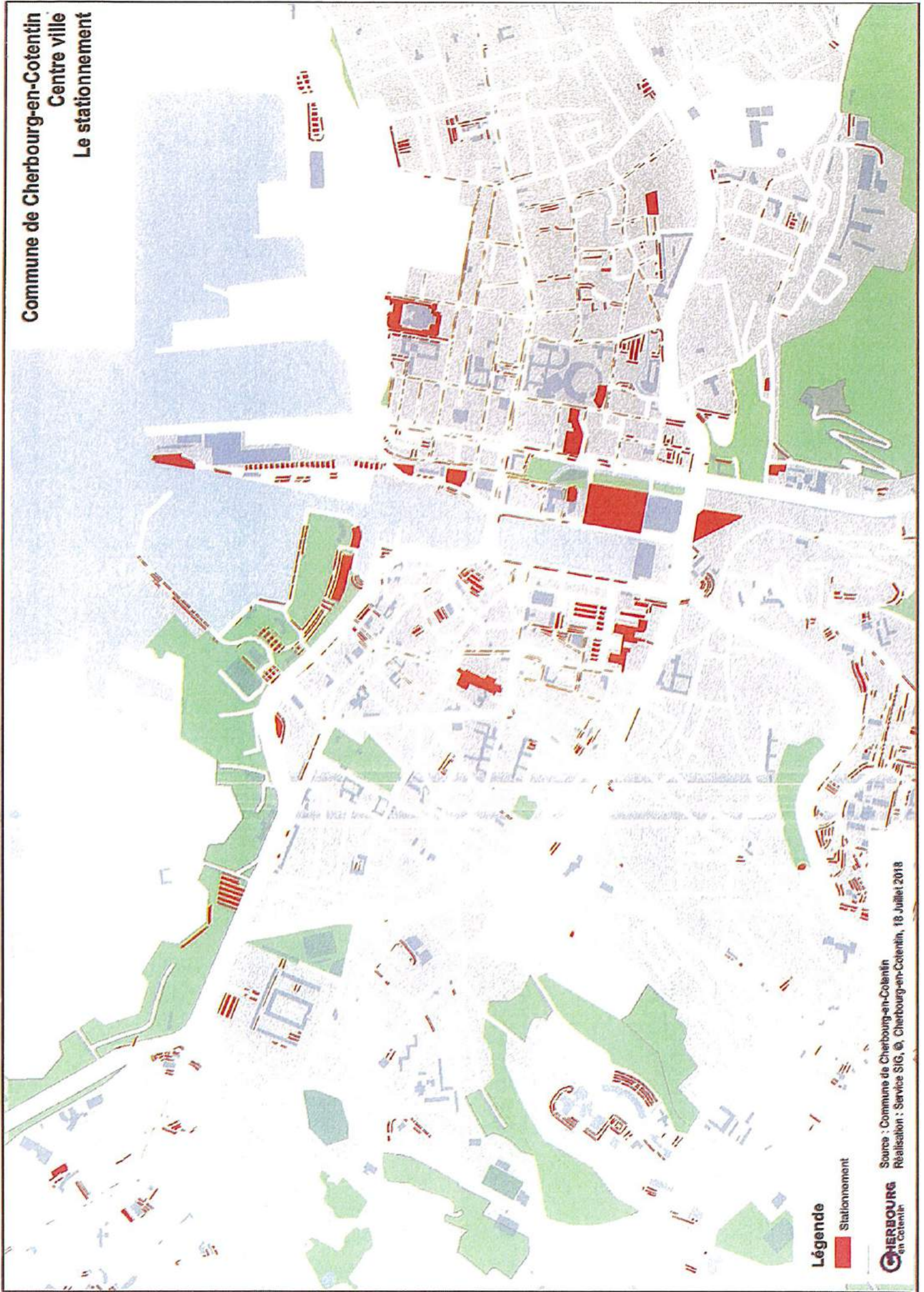
— Relier le centre à la plage verte et aux bassins et affirmer l'identité du centre ville par la qualité de son cadre de vie

— Créer un lien fort commercial et touristique fort entre la centre ancien et la quartier Val de Saire par l'aménagement des bassins (tenir compte des potentialités émergentes des projets en cours)

— Améliorer la visibilité et du centre ville et le rendre plus accessible (donner envie de rentrer dans le centre)

Une réflexion est à mener, en AMONT, sur la réorganisation des déplacements et des circulations (de type PDU), à l'échelle du périmètre élargi.

Commune de Cherbourg-en-Cotentin  
Centre ville  
Le stationnement



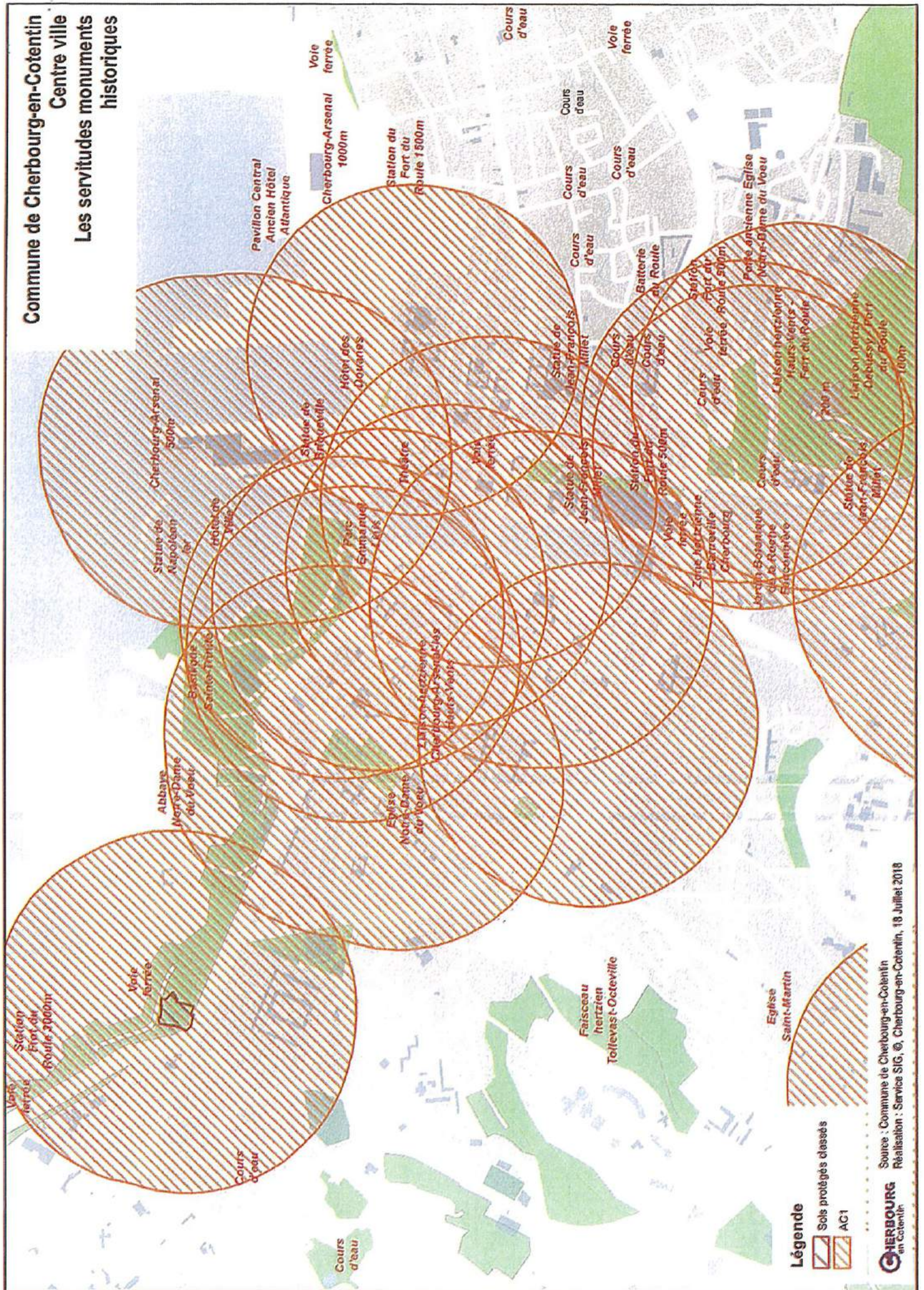
**Légende**  
■ Stationnement

**CHERBOURG**  
en Cotentin  
Source : Commune de Cherbourg-en-Cotentin  
Réalisation : Service SIG, © Cherbourg-en-Cotentin, 18 Juillet 2018

# Commune de Cherbourg-en-Cotentin

## Centre ville

### Les servitudes monuments historiques

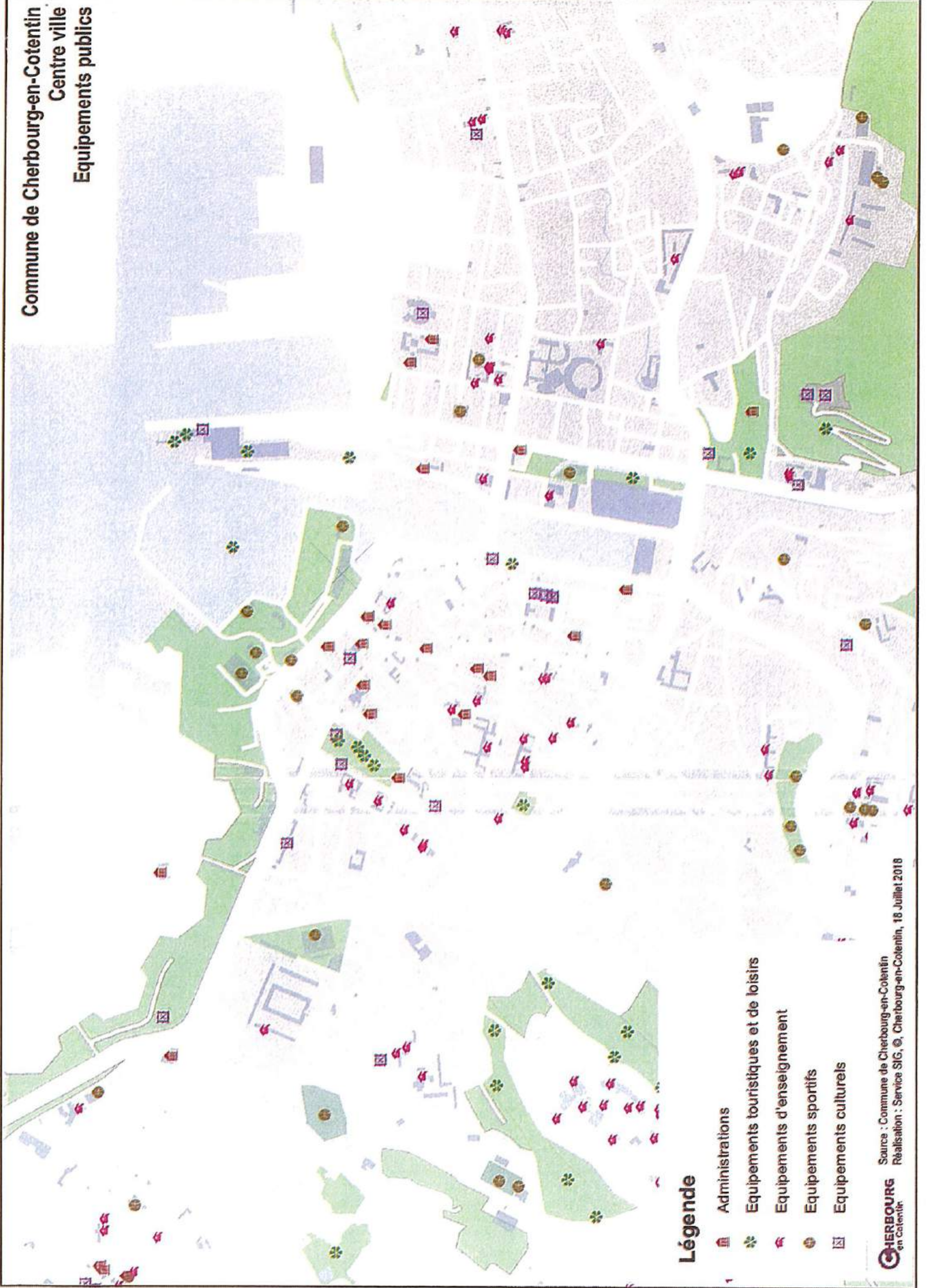


**Légende**






- Sols protégés classés
- AC1



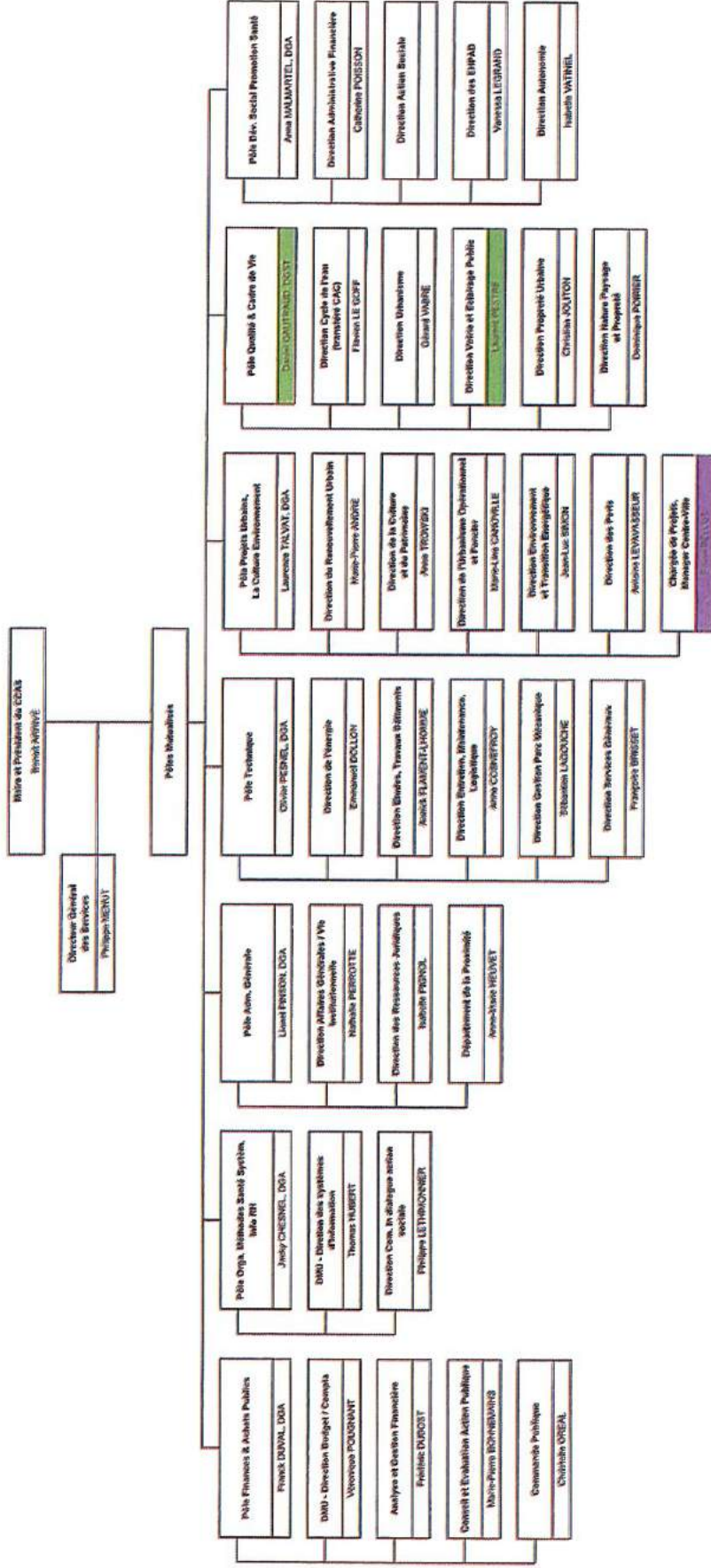
Commune de Cherbourg-en-Cotentin  
Centre ville  
Equipements publics



**Légende**

-  Administrations
-  Equipements touristiques et de loisirs
-  Equipements d'enseignement
-  Equipements sportifs
-  Equipements culturels

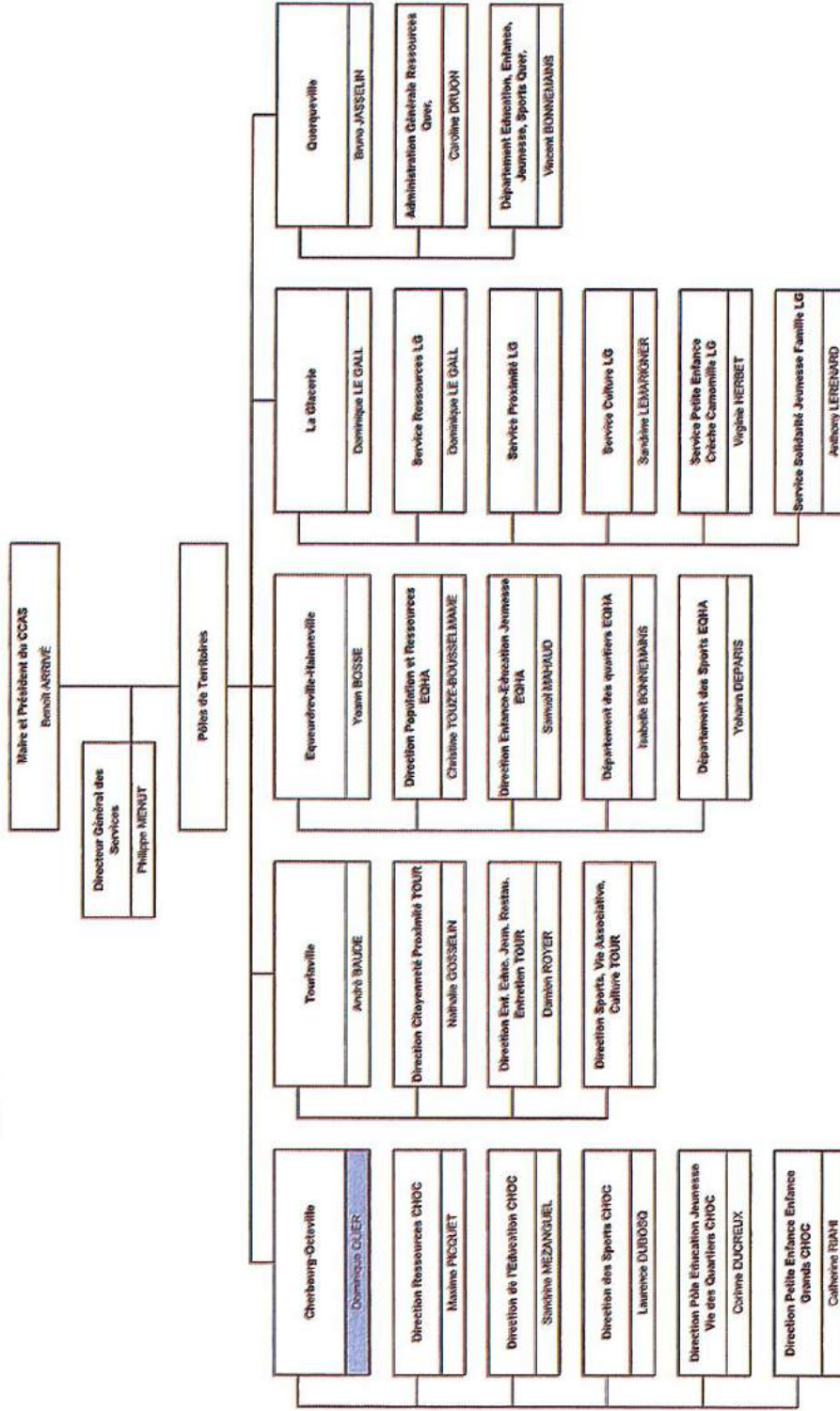
# Organigramme de Cherbourg-en-Cotentin Pôles Mutualisés



**Légende**

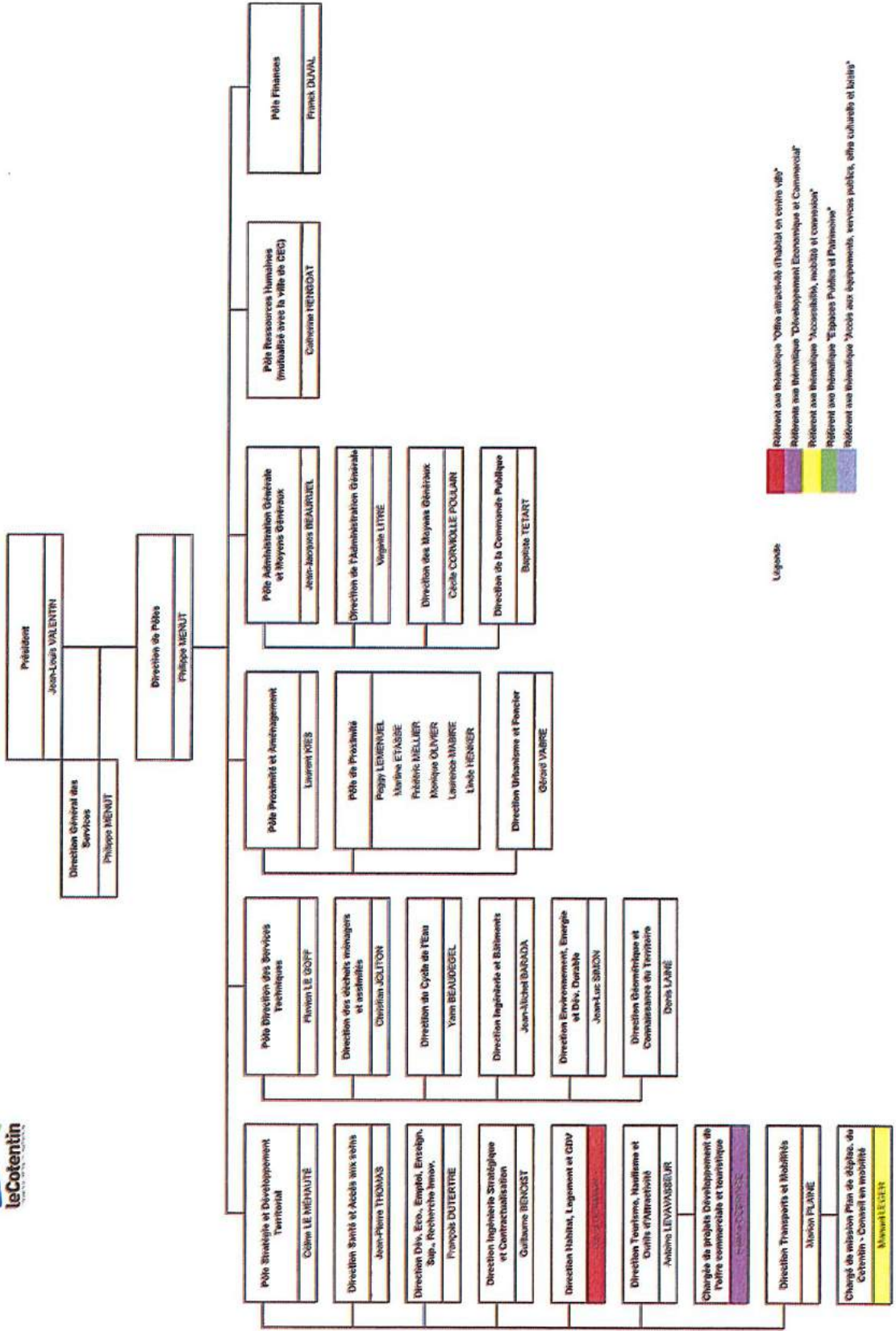
- Relèvent aux Mutualisés "Dites attractives d'habitat en centre ville"
- Relèvent aux Mutualisés "Développement Économique et Commercial"
- Relèvent aux Mutualisés "Accessibilité, mobilité et connexion"
- Relèvent aux Mutualisés "Espaces Publics et Patrimoine"
- Relèvent aux Mutualisés "Nœuds aux équipements, services publics, sites culturels et touristiques"

# Organigramme de Cherbourg-en-Cotentin Pôles de Territoires



- Légende**
- Relièrent aux thématiques "Offre attractivité d'habitat en centre ville"
  - Relièrent aux thématiques "Développement Économique et Commercial"
  - Relièrent aux thématiques "Accessibilité, mobilité et connexion"
  - Relièrent aux thématiques "Espaces Publiques et Patrimoine"
  - Relièrent aux thématiques "Accès aux équipements, services publics, offre culturelle et loisirs"

# Organigramme de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin



■ Relèvent aux thématiques "Offre attractives d'habitat en centre ville"  
■ Relèvent aux thématiques "Développement Economique et Commercial"  
■ Relèvent aux thématiques "Accessibilité, mobilité et Consoles"  
■ Relèvent aux thématiques "Espaces Publics et Paysanage"  
■ Relèvent aux thématiques "Accès aux équipements, services publics, offre culturelle et loisirs"

Légende

# ORGANIGRAMME DE PROJET DE LA VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN ET DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LE COTENTIN



Directeur de projet, recrutement envisagé cofinancement ANAH 50%

En attendant Laurence DGA Pôle Projet Urbains, La Culture, Environnement, Cherbourg-en-Cotentin

## Membres du comité

Ouvrir l'attractivité d'habitat en centre-ville	Développement économique et commercial	Accessibilité, mobilité et connexion	Espaces publics et patrimoine	Accès aux équipements, services publics, offre culturelle et loisir
<p><b>Référent</b> David GERMAIN, Directeur de l'Habitat, Logement, GDV, CAC</p> <p>Sébastien FAGNEN, Maire-Adjoint chargé de l'Habitat, du Logement, du Renouvellement Urbain et du Développement Commercial, CEC</p> <p>Jean-Pierre LEMVRE, Vice-Président, chargé de l'Habitat et de l'Accessibilité, CAC</p> <p>Mario-Lino CANOVILLE, Directrice Urbanisme Opérationnel et Foncier, CEC</p> <p>Patricia PETIT, Directrice régionale, Action Logement</p> <p>Bruno LERICHE, EPF Normandie</p> <p>Benoît GRISONNET, EPF Normandie</p> <p>Didier HUE, CDHAT</p> <p>Hugues-Mary BREMAUD, DDTM</p> <p>Valérie BALAGUER, Conseil Départemental de la Manche</p>	<p><b>Référents</b> Emilie BELLOT, Manager contre-ville, CEC</p> <p>Hélène DEBROISE, Chargée de projet développement commercial, CAC</p> <p>Benoît ARRIVÉ, Vice-Président de la CAC en charge du Développement Economique et de l'Emploi</p> <p>Sébastien FAGNEN, Maire délégué de Cherbourg-Octeville, CEC</p> <p>Bruno ARCHAMBEAUD, Vice-Président, CCI</p> <p>Nadège MORBY, Conseillère commerce, CCI</p> <p>Sylvain LENCOR, Directeur Service Economique, Chambre de Métiers</p> <p>Mireille HOCHET, Chambre de métiers</p> <p>Hugues-Mary BREMAUD, DDTM</p>	<p><b>Référent</b> Manuel LEGER, chargé de mission Plan de déplacement, CAC</p> <p>Amaud CATHERINE, Conseiller délégué, chargé des transports urbains publics, CAC</p> <p>Valentin DESPREZ, Chargé de projet, CAC</p> <p>Hervé BURNOUF, Maire-Adjoint Voirie, Sécurité routière, Signalisation, Police, Domaine public, Stationnement, CEC</p> <p>Lionel PINSON, DGA administration générale, CEC</p> <p>Nolvi LEFEVRE, Vice-Président, chargé des Transports et de la mobilité, CAC</p> <p>Hugues-Mary BREMAUD, DDTM</p>	<p><b>Référents</b> Daniel GAUTRAUD, DGST Qualité Cadre de vie, CEC</p> <p>Laurent PESTRE, Directeur Voirie et éclairage public, CEC</p> <p>Régine BESUELLE, Maire-Adjointe espaces verts, CEC</p> <p>Hervé BURNOUF, Maire adjoint Voirie, Sécurité routière, Signalisation, Police, Domaine public, Stationnement, CEC</p> <p>Amaud CATHERINE, chargé de la transition énergétique, éclairage public, CEC</p> <p>Dominique POIRIER, Directeur Nature Paysage Propreté, CEC</p> <p>Barbara HIRARD, Chargée de projets patrimoine et développement culturel, CEC</p> <p>Alice LEMASSON, Cheffe de département signalisation et éclairage public, CEC</p> <p>Hugues-Mary BREMAUD, DDTM</p> <p>Eric DUJARDIN, Conseil Départemental de la Manche</p>	<p><b>Référent</b> Dominique OLIER, Directrice de Territoire Cherbourg-Octeville, CEC</p> <p>Sébastien FAGNEN, Maire délégué de Cherbourg-Octeville, CEC</p> <p>Maxime PICQUET, Directeur Ressources CHOC, CEC</p> <p>Cotinne DUCREUX, Directrice politique, éducation, jeunesse vie des quartiers, CEC</p> <p>Emmanuel HOLLANDE, Chef d'équipe usages numérique, CEC</p> <p>Arme TROWSKI, Directrice de la culture et du patrimoine, CEC</p> <p>Gwenael ORTAIS, Chefs de service politique de la ville, CISPD, CEC</p> <p>Arme MALMARTEL, Directrice CCAS, CEC</p> <p>Hugues-Mary BREMAUD, DDTM</p> <p>Eric DUJARDIN, Conseil Départemental de la Manche</p>



**Axe 1 : Offre attractive d'habitat en centre-ville**

- David GERMAIN, Directeur de l'Habitat, Logement, GDV, Communauté d'Agglomération Le Cotentin :  
[david.germain@cherbourg.fr](mailto:david.germain@cherbourg.fr)
- Sébastien FAGNEN, Maire-Adjoint chargé de l'Habitat, du Logement, du Renouvellement Urbain et du Développement Commercial, Cherbourg-en-Cotentin :  
[sebastien.fagnen@cherbourg.fr](mailto:sebastien.fagnen@cherbourg.fr) / [marie-line.touraine-mercier@cherbourg.fr](mailto:marie-line.touraine-mercier@cherbourg.fr)
- Marie-Line CANOVILLE, Directrice Urbanisme Opérationnel et Foncier, Cherbourg-en-Cotentin :  
[marie-line.canoville@cherbourg.fr](mailto:marie-line.canoville@cherbourg.fr)
- Jean-Pierre LEMYRE, Vice-Président chargé de l'Habitat et de l'Accessibilité, Communauté d'Agglomération Le Cotentin :  
[jeanpierre.lemyre@orange.fr](mailto:jeanpierre.lemyre@orange.fr)
- Patricia PETIT, Directrice régionale, Action Logement :  
[patricia.petit@actionlogement.fr](mailto:patricia.petit@actionlogement.fr)
- Bruno LERICHE, EPF Normandie :  
[b.leriche@epf-normandie.fr](mailto:b.leriche@epf-normandie.fr)
- Benoit GRISONNET, EPF Normandie :  
[b.grissonnet@epf-normandie.fr](mailto:b.grissonnet@epf-normandie.fr)
- Didier HUE, CDHAT :  
[didier.hue@cdhat.fr](mailto:didier.hue@cdhat.fr)
- Hugues-Mary BREMAUD, DDTM :  
[hugues-mary.bremaud@manche.gouv.fr](mailto:hugues-mary.bremaud@manche.gouv.fr)

**Axe 2 : Développement économique et commercial**

- Emilie BELLOT, Manager centre-ville, Cherbourg-en-Cotentin :  
[emilie.bellot@cherbourg.fr](mailto:emilie.bellot@cherbourg.fr)
- Hélène DEBROISE, Chargée de projet développement commercial, Communauté d'Agglomération Le Cotentin :  
[helene.debroise@cherbourg.fr](mailto:helene.debroise@cherbourg.fr)
- Benoit ARRIVÉ, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin en charge du Développement Economique et de l'Emploi :  
[benoit.arrive@cherbourg.fr](mailto:benoit.arrive@cherbourg.fr) / [stephanie.rouxel@cherbourg.fr](mailto:stephanie.rouxel@cherbourg.fr)
- Sébastien FAGNEN, Maire délégué de Cherbourg-Octeville, Cherbourg-en-Cotentin :  
[sebastien.fagnen@cherbourg.fr](mailto:sebastien.fagnen@cherbourg.fr) / [marie-line.touraine-mercier@cherbourg.fr](mailto:marie-line.touraine-mercier@cherbourg.fr)
- Bruno ARCHAMBEAUD, Vice-Président, CCI :  
[bruno.archambeaud@club-internet.fr](mailto:bruno.archambeaud@club-internet.fr)
- Nadège MORBY, Conseillère commerce, CCI :  
[nadege.morby@normandie.cci.fr](mailto:nadege.morby@normandie.cci.fr)
- Sylvain LENOIR, Directeur Service Economique, chambre de Métiers :  
[slenoir@artisanat50.fr](mailto:slenoir@artisanat50.fr)
- Mireille HOCHET, Chambre de métiers :  
[sarl-hochet-jacques@orange.fr](mailto:sarl-hochet-jacques@orange.fr)
- Hugues-Mary BREMAUD, DDTM :  
[hugues-mary.bremaud@manche.gouv.fr](mailto:hugues-mary.bremaud@manche.gouv.fr)

**Axe 3 : Accessibilité, mobilité et connexion**

- Manuel LEGER, Chargé de mission Plan de déplacement, Communauté d'Agglomération Le Cotentin :  
[manuel.leger@lecotentin.fr](mailto:manuel.leger@lecotentin.fr) Valentin DESPREZ, Chargé de projet, Communauté d'Agglomération Le Cotentin :  
[valentin.desprez@cherbourg.fr](mailto:valentin.desprez@cherbourg.fr)
- Hervé BURNOUF, Maire-Adjoint Voirie, Sécurité routière, Signalisation, Police, Domaine public, Stationnement, Cherbourg-en-Cotentin :  
[herve.burnouf@cherbourg.fr](mailto:herve.burnouf@cherbourg.fr) / [virginie.ambroise@cherbourg.fr](mailto:virginie.ambroise@cherbourg.fr)
- Lionel PINSON, DGA administration générale, Cherbourg-en-Cotentin :  
[lionel.pinson@cherbourg.fr](mailto:lionel.pinson@cherbourg.fr)
- Noël LEFEVRE, Vice-Président chargé des Transports et de la mobilité, Communauté d'Agglomération Le Cotentin :  
[noelefevre50@orange.fr](mailto:noelefevre50@orange.fr)
- Arnaud CATHERINE, Conseiller délégué, chargé des transports urbains publics, Communauté d'Agglomération Le Cotentin :  
[arnaud.catherine@cherbourg.fr](mailto:arnaud.catherine@cherbourg.fr)
- Hugues-Mary BREMAUD, DDTM :  
[hugues-mary.bremaud@manche.gouv.fr](mailto:hugues-mary.bremaud@manche.gouv.fr)

**Axe 4 : Espaces publics et patrimoine**

- Daniel GAUTRAUD, DGST Qualité Cadre de vie, Cherbourg-en-Cotentin :  
[daniel.gautraud@cherbourg.fr](mailto:daniel.gautraud@cherbourg.fr)
- Laurent PESTRE, Directeur Voirie et éclairage public, Cherbourg-en-Cotentin :  
[laurent.pestre@cherbourg.fr](mailto:laurent.pestre@cherbourg.fr)
- Régine BESUELLE, Maire-Adjointe espaces verts, Cherbourg-en-Cotentin :  
[regine.besuelle@cherbourg.fr](mailto:regine.besuelle@cherbourg.fr)
- Hervé BURNOUF, Maire-Adjoint Voirie, Sécurité routière, Signalisation, Police, Domaine public, Stationnement, Cherbourg-en-Cotentin :  
[herve.burnouf@cherbourg.fr](mailto:herve.burnouf@cherbourg.fr) / [virginie.ambroise@cherbourg.fr](mailto:virginie.ambroise@cherbourg.fr)
- Arnaud CATHERINE, chargé de la transition énergétique, éclairage public, Cherbourg-en-Cotentin :  
[arnaud.catherine@cherbourg.fr](mailto:arnaud.catherine@cherbourg.fr)
- Dominique POIRIER, Directeur Nature, Paysage, Propreté, Cherbourg-en-Cotentin :  
[dominique.poirier@cherbourg.fr](mailto:dominique.poirier@cherbourg.fr)
- Barbara HIRARD, Chargée de projets patrimoine et développement culturel, Cherbourg-en-Cotentin :  
[barbara.hirard@cherbourg.fr](mailto:barbara.hirard@cherbourg.fr)
- Alice LEMASSON, Cheffe de département signalisation et éclairage public, Cherbourg-en-Cotentin :  
[alice.lemasson@cherbourg.fr](mailto:alice.lemasson@cherbourg.fr)
- Hugues-Mary BREMAUD, DDTM :  
[hugues-mary.bremaud@manche.gouv.fr](mailto:hugues-mary.bremaud@manche.gouv.fr)

**Axe 5 : Référents Accès aux équipements, services publics, offre culturelle et loisirs**

- **Dominique OLIER**, Directrice de Territoire Cherbourg-Octeville, Cherbourg-en-Cotentin :  
[dominique.olier@cherbourg.fr](mailto:dominique.olier@cherbourg.fr)
- **Sébastien FAGNEN**, Maire délégué de Cherbourg-Octeville, Cherbourg-en-Cotentin :  
[sbastien.fagnen@cherbourg.fr](mailto:sbastien.fagnen@cherbourg.fr) / [marie-line.touraine-mercier@cherbourg.fr](mailto:marie-line.touraine-mercier@cherbourg.fr)
- **Maxime PICQUET**, Directeur Ressources CHOC, Cherbourg-en-Cotentin :  
[maxime.picquet@cherbourg.fr](mailto:maxime.picquet@cherbourg.fr)
- **Corinne DUCREUX**, Directrice politique, éducation, jeunesse, vie de quartiers, Cherbourg-en-Cotentin :  
[corinne.ducieux@cherbourg.fr](mailto:corinne.ducieux@cherbourg.fr)
- **Emmanuel HOLLANDE**, Chef d'équipe usages numérique, Cherbourg-en-Cotentin :  
[emmanuel.hollande@cherbourg.fr](mailto:emmanuel.hollande@cherbourg.fr)
- **Anne TROWSKI**, Directrice de la culture et du patrimoine, Cherbourg-en-Cotentin :  
[anne.trowski@cherbourg.fr](mailto:anne.trowski@cherbourg.fr)
- **Gwenaël ORTAIS**, Cheffe de service politique de la ville, CISPD, Cherbourg-en-Cotentin :  
[gwenael.ortais@cherbourg.fr](mailto:gwenael.ortais@cherbourg.fr)
- **Anne MALMARTEL**, Directrice CCAS, Cherbourg-en-Cotentin :  
[anne.malmartel@cherbourg.fr](mailto:anne.malmartel@cherbourg.fr)
- **Hugues-Mary BREMAUD**, DDTM :  
[hugues-mary.bremaud@manche.gouv.fr](mailto:hugues-mary.bremaud@manche.gouv.fr)

## Annexe 4 – Fiches Actions Matures

<b>Nom de l'action</b>	<b>AM.1 : Recrutement chargé de projet Action Cœur de Ville</b>
<b>Axe de rattachement</b>	
<b>Date de signature</b>	Fin 2018
<b>Description générale</b>	<p>Sous la direction de la Directrice Générale Adjointe, du Pôle Projets Urbains, La Culture, Environnement, ce recrutement permettra d'assurer la mise en œuvre du programme Action Cœur de Ville, d'accompagner les référents thématiques, de coordonner et de manager ce programme transversal. Et ce, en lien avec les services associés compétents de la ville et de la Communauté d'Agglomération, de l'Etat et autres partenaires.</p> <p>Ce recrutement sera de catégorie A (administratif ou technique)</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manager le projet dans sa globalité, et accompagner les services de la ville et de la communauté d'agglomération associés et autres partenaires</li> <li>- Animer la gouvernance technique de ce programme Action Cœur de Ville, avec une attention particulière sur la participation citoyenne.</li> <li>- Lancer la mission de programmation urbaine relative au projet de requalification du centre piétonnier puis assurer le suivi et le pilotage général de sa mise en œuvre opérationnelle.</li> <li>- Assurer le suivi financier et administratif du dispositif, et sa communication</li> <li>- Suivre l'exécution de la convention cadre, mettre en place des indicateurs de suivi et d'évaluation</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	<p>Cherbourg-en-cotentin</p> <p>ANAH</p>
<b>Budget global</b>	240 000 € sur 6 ans
<b>Modalité de financement</b>	Cofinancement ANAH à hauteur de 50%
<b>Indicateurs d'avancement</b>	Un lancement appel à candidature automne 2018
<b>Indicateurs de résultat</b>	• •

 **CONTENU DE L'ACTION**



## Annexe 4 – Fiches Actions Matures

Nom de l'action	<b>AM.2 : Evolution du dispositif – Etude ravalement de façade dans l'hyper centre</b>
Axe de rattachement	AXE 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
Date de signature	Fin 2018 début 2019
Description générale	<p>Ce dispositif s'appuie sur un ensemble de prescriptions esthétiques et techniques déclinées dans un jeu de nuanciers différents pour chaque quartier afin de prendre en compte les spécificités historiques variées du bâti concerné. Les aides sont calculées sur la base du montant HT des travaux prévus éligibles (devis à fournir par le demandeur au dépôt du dossier). Le montant maximal des travaux pris en compte est plafonné à 8 000 € HT.</p> <p>L'aide aux travaux (propriétaires bailleurs et propriétaires occupants) : un seul pourcentage pour cette aide : 10 % du montant HT des travaux éligibles, soit 800 € maximum.</p> <p>L'aide complémentaire (propriétaires occupants uniquement) : destinée aux personnes physiques uniquement et sous conditions de ressources. Elle intervient en addition à l'aide aux travaux. L'aide complémentaire varie de 0 à 40 % du montant HT des travaux en raison inverse de l'importance des revenus imposables de l'année N-2. Elle est encore fonction du nombre de personnes occupant le logement. L'aide complémentaire est plafonnée à 3 200 €.</p> <p>L'aide exceptionnelle, soit une majoration de 10 % du montant HT des travaux, intervient lorsque le ravalement de façade est réalisé conjointement à la réfection d'une vitrine commerciale, traitant ainsi l'ensemble de la façade concernée.</p> <p>En 2018, un travail visant l'élargissement du dispositif à l'échelle des zones Ua de Cherbourg-en-cotentin est mené et devrait aboutir en octobre 2018.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Éviter essaimage de notre politique d'aide au ravalement de façade sur l'hyper centre en mettant en place une politique encore plus ambitieuse et plus sensible sur l'hyper centre</li> <li>• Définir les moyens, le périmètre d'action, et le coût global</li> <li>• Fonctionnement</li> <li>• Ingénierie d'accompagnement et Police d'urbanisme, aides...</li> </ul>
Intervenants	Cherbourg-en-cotentin
Budget global	20 000 €
Modalité de financement	
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lancement de l'étude</li> <li>• Achèvement de l'étude</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> <li>•</li> </ul>



## Annexe 4 – Fiches Actions Matures

<b>Nom de l'action</b>	<b>AM.3 : Opération RHI – 44 48 rue Tour Carrée de démolition reconstruction sous maîtrise d'ouvrage Presqu'île Habitat</b>
<b>Axe de rattachement</b>	AXE 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
<b>Date de signature</b>	Début 2019
<b>Description générale</b>	Cette opération RHI inscrit dans le cadre du développement de l'attractivité du centre historique de Cherbourg-en-Cotentin en requalifiant le bâti et en éradiquant les immeubles dégradés. Il s'agit également de reconquérir les immeubles vacants du centre ancien.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Requalifier les immeubles dégradés</li> <li>• Reconquérir les immeubles vacants du centre ancien</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	<p>Cherbourg-en-cotentin sur le dossier RHI ; insalubrité irrémédiable avec passage en CODERST, étude de faisabilité et calibraque RHI THIRORI</p> <p>Maîtrise d'ouvrage de l'OPH Presqu'île Habitat suite à une acquisition du bien</p>
<b>Budget global</b>	Déficit foncier d'opération RHI 479 723 € TTC
<b>Modalité de financement</b>	Subvention déficit foncier 70% ANAH
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> <li>•</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> <li>•</li> </ul>

🕒 **CONTENU DE L'ACTION**





## Annexe 4 – Fiches Actions Matures

Nom de l'action	AM.4 : Etude foncière EPF
Axe de rattachement	AXE 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
Date de signature	Début 2019
Description générale	<p>La Ville de Cherbourg-en-Cotentin a saisi l'opportunité de l'inscription de son hyper-centre au programme national « Action cœur de ville » pour entamer une profonde réflexion sur les modalités d'intervention sur le foncier de ce secteur stratégique et plus globalement sur le territoire de la commune nouvelle.</p> <p>Dans le cadre du renouvellement prochain de son Programme d'action foncière avec l'EPF Normandie, la Ville de Cherbourg-en-Cotentin a besoin d'éléments de connaissance sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les gisements fonciers mutables à vocations résidentielle (habitat, tertiaire ou équipement de proximité),</li> <li>- La qualification de ce potentiel foncier mutable</li> <li>- L'identification de sites stratégiques d'intervention</li> <li>- Les outils mobilisables pour intervenir sur le foncier</li> </ul> <p>Ce besoin de connaissance doit être approfondi et renforcé sur l'hyper centre, territoire de renouvellement urbain qui va entamer une profonde mutation.</p> <p>Ainsi, une étude foncière dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par l'EPF Normandie permettra à la Ville de Cherbourg-en-Cotentin d'accompagner cette mutation urbaine et de se doter d'un plan stratégique d'intervention sur le foncier.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programmer l'intervention sur le foncier du secteur ORT pour préparer les opérations de recyclage foncier</li> <li>• Développer une offre nouvelle d'habitat, requalifier les îlots les plus dégradés</li> </ul>
Intervenants	<p>Cherbourg-en-cotentin</p> <p>EPF Normandie</p>
Budget global	120 000 € (prévisionnel) sur 9 mois
Modalité de financement	EPF Normandie, région Normandie, Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lancement de l'étude</li> <li>• Achèvement de l'étude</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définition d'une programmation foncière (nombre d'îlots ou de parcelles concernées, coût d'intervention, mode d'intervention : public-privé)...</li> </ul>

➤ CONTENU DE L'ACTION



## Annexe 4 – Fiches Actions Matures

Nom de l'action	AM.5 : Etude aménagement commercial
Axe de rattachement	AXE 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Date de signature	Octobre 2018
Description générale	Promulguée le 7 août 2015, la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a fait naître une compétence nouvelle « politique locale de commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire » qu'elle attribue aux communautés de communes et d'agglomération. 21 <sup>ème</sup> élément du bloc obligatoire de compétences relatives au développement économique, elle vise à renforcer l'approche intercommunale des pratiques commerciales. Cette étude permettra de poser un diagnostic initial, et de définir plus précisément le contenu et le niveau d'intervention de la Communauté d'Agglomération.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poser un diagnostic initial concernant l'appareil commercial et le parc hôtelier à l'échelle de la nouvelle Communauté d'Agglomération</li> <li>• Construire une vision globale et partagée en matière d'aménagement commercial</li> <li>• Définir une stratégie et un plan d'action à l'échelle de la Communauté d'Agglomération</li> </ul>
Intervenants	Communauté d'Agglomération Le Cotentin
	Partenaires : les chambres consulaires, les communes de territoires
Budget global	80 000 €
Modalité de financement	Communauté d'Agglomération Le Cotentin
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Attribution du marché à l'automne</li> <li>• Phase « diagnostic et prospectives » : restitution au plus tard dans les trois mois suivant la notification du marché</li> <li>• Phase « définition des orientations stratégiques » : restitution au plus tard un mois après la présentation du diagnostic et des prospectives</li> <li>• Phase « exposé synthétique final et présentation du plan d'actions » : restitution au plus tard deux mois après la présentation et la validation des orientations stratégiques</li> <li>• Fourniture de la version finale des livrables : un mois après le rendu final</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Validation du Schéma de développement commercial par les élus communautaires</li> </ul>

 CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence						

⇒ SIGNATURES (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
		[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
Le Maire, Benoît ARRIVE	Le Président Jean-Louis VALENTIN	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

## Annexe 4 – Fiches Actions Matures

<b>Nom de l'action</b>	<b>AM.6 : Ma boutique à l'essai</b>
<b>Axe de rattachement</b>	AXE 2 : Favoriser l'accessibilité, la mobilité et les connexions
<b>Date de signature</b>	Septembre 2018
<b>Description générale</b>	Adhésion à la fédération ma Boutique à l'essai, déploiement du dispositif
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Re commercialiser une cellule commerciale vacante à un loyer raisonnable et un bail souple (6mois renouvelable une fois)</li> <li>• Travailler sur le dynamisme d'une rue impactée par les fermetures]</li> <li>• Capturer des porteurs de projets</li> <li>• Sécuriser le projet en donnant les moyens de tester sans gros investissement son activité</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	<p>Cherbourg-en-cotentin</p> <p>CEC, CCI, CMA, Initiative Cotentin, bailleur social : presqu'île habitat, l'union commerçant Cherbourg</p>
<b>Budget global</b>	3 800 €
<b>Modalité de financement</b>	Cherbourg-en-Cotentin
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réception des candidats par le manager de centre-ville et transfert vers les consulaires pour constituer le projet</li> <li>• 07 septembre délibération du jury pour choisir le projet</li> <li>• Courant octobre ouverture de la boutique</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombres de porteurs de projets reçus en 4mois (25)</li> <li>• Certains porteurs de projet choisissant de s'installer dans cette rue mais dans d'autres locaux =&gt; re commercialisation à 90% de la rue</li> <li>• Création d'une dynamique positive autour du projet=&gt; commentaires citoyens</li> <li>• Pérennité de l'installation</li> </ul>

🔄 CONTENU DE L'ACTION



## Annexe 4 – Fiches Actions Matures

<b>Nom de l'action</b>	<b>AM.7 : Observatoire commerce</b>
<b>Axe de rattachement</b>	AXE 2 : Favoriser l'accessibilité, la mobilité et les connexions
<b>Date de signature</b>	Octobre 2018
<b>Description générale</b>	Mise en place Observatoire du commerce /artisanat dynamique
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cartographie du commerce et artisanat du centre-ville</li> <li>• Récouter les informations loyer/surface =&gt; prix de marché et lutte contre les prix trop élevés</li> <li>• Surveillance de la bonne répartition enseignes /indépendants =&gt; différenciation de l'offre cœur de ville</li> <li>• Anticipation de la cession d'un fonds de commerce (âge départ retraite...=&gt;travailler avec les consulaires et centres de formations sur les repreneurs...)</li> <li>• Outil de promotion du territoire pour les investisseurs</li> <li>• Mesurer les évolutions de l'appareil commercial et des services en boutique</li> <li>• Avoir, en quasi temps réel, une photographie de l'offre commerciale</li> <li>• Avoir, en quasi temps réel, le niveau de vacance commerciale</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	Cherbourg-en-cotentin/ CCI /CMA CEC CCI CMA
<b>Budget global</b>	23 640 €
<b>Modalité de financement</b>	Cherbourg-en-Cotentin
<b>Indicateurs d'avancement</b>	• Chiffrage du projet et proposition de convention
<b>Indicateurs de résultat</b>	•

 **CONTENU DE L'ACTION**





## Annexe 4 – Fiches Actions Matures

<b>Nom de l'action</b>	<b>AM.8 : Aide à la rénovation de vitrines et mobilier de terrasses</b>
<b>Axe de rattachement</b>	AXE 2 : Favoriser l'accessibilité, la mobilité et les connexions
<b>Date de signature</b>	Septembre à décembre 2018
<b>Description générale</b>	Accompagnement sur les travaux vitrines et terrasses
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Traitement esthétique des linéaires commerciaux</li> <li>• Attractivité pour le commerce et de la ville en conformité avec l'urbanisme, les attentes de l'ABF et selon une charte</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	Cherbourg-en-cotentin
<b>Budget global 2018</b>	30 000 €
<b>Modalité de financement</b>	Cherbourg-en-Cotentin
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dossiers de demandes de subventions en cours d'instruction</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sur année passée c'est 21 vitrines et 7 terrasses rénovées.</li> </ul>

 **CONTENU DE L'ACTION**



## Annexe 4 – Fiches Actions Matures

<b>Nom de l'action</b>	<b>AM.9 : Commerce en ligne</b>
<b>Axe de rattachement</b>	AXE 2 : Favoriser l'accessibilité, la mobilité et les connexions
<b>Date de signature</b>	Septembre à décembre 2018
<b>Description générale</b>	Lancement démarche pour la transition numérique
<b>Objectifs</b>	Développement du chiffre d'affaire des commerces indépendants notamment grâce à des applications mobiles Toucher plus de clients (jeunes ...)
<b>Intervenants</b>	CAC et Région
	CAC et Région
<b>Budget global 2018</b>	7 500 €
<b>Modalité de financement</b>	CAC REGION
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation par la Région des outils numériques</li> <li>•</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	•

➤ **CONTENU DE L'ACTION**



## Annexe 4 – Fiches Actions Matures

<b>Nom de l'action</b>	<b>AM.10 : Promotions commerces centre-ville</b>
<b>Axe de rattachement</b>	AXE 2 : Favoriser l'accessibilité, la mobilité et les connexions
<b>Date de signature</b>	Septembre à décembre 2018
<b>Description générale</b>	Communication destination cœur de ville
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promotion de l'offre commerce du centre-ville pour attirer des flux extérieur et augmenter la fréquentation du cœur de ville</li> <li>• Créer une identité Cherbourg=&gt; à destination habitants et touristes=&gt; capter nouvelle clientèle =&gt; fédérer autour de cet axe les commerces pour uniformiser les pratiques commerciales (horaires...), travailler l'accueil client...</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	Cherbourg-en-cotentin
<b>Budget global 2018</b>	6 700 €
<b>Modalité de financement</b>	Cherbourg-en-Cotentin
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lancement d'une page Facebook commerce Cherbourg in shop animé par manager centre-ville et service communication</li> <li>• Campagnes de communications sur panneaux presse radio en octobre et décembre</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fréquentation page Facebook</li> <li>• Fréquentation cœur de ville</li> </ul>

 **CONTENU DE L'ACTION**



## Annexe 4 – Fiches Actions Matures

<b>Nom de l'action</b>	<b>AM.11 : Opération de restauration des façades et couverture du théâtre à l'italienne – Place De Gaulle</b>		
<b>Axe de rattachement</b>	AXE 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine		
<b>Date de signature</b>	<p>- Avril 2018 dépôt de l'autorisation de travaux au titre d'un monument historique protégé auprès de la DRAC</p> <p>- 3<sup>ème</sup> trimestre 2018 : finalisation des données techniques, consultation des entreprises</p>		
<b>Description générale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Restauration des façades des pavillons latéraux et au pavillon central</li> <li>- Restauration de la couverture du comble au foyer</li> <li>- Révision des combles de la salle</li> <li>- Restauration de la couverture du pavillon ouest</li> <li>- Le bouchement des verrières</li> <li>- Mise en lumière de la façade nord</li> <li>- Traitement des trois portes au rez de chaussé du pavillon central</li> <li>- Pose d'une bâche décorative le temps des travaux</li> </ul>		
<b>Objectifs</b>	<p>Depuis 2010, dans le cadre du programme dédié à la mise en conformité de cet ERP de première catégorie classé monument historique, un premier programme de remise à niveau a été mené.</p> <p>Suite à deux rapports de diagnostic réalisés courant 2014 par l'architecte en chef des monuments historiques qui a confirmé que la façade nord présentait un état de dégradation très avancé des ordonnements sculptés, un programme de travaux en lien avec la DRAC de réfection du clos et du couvert a été établi un projet de mise en lumière de cette façade monumentale a été conçu par une agence signalisée. Enfin, il a été jugé pertinent afin d'ouvrir d'avantage le théâtre sur son espace public de mettre en place des portes vitrées en rez de chaussée avec conservation des menuiseries d'origine.</p>		
<b>Intervenants</b>	Cherbourg-en-Cotentin		
	Etat (DRAC), Région, Département		
<b>Budget global</b>	2 450 000 €		
<b>Modalité de financement</b>	<b>Dépenses (€ HT)</b>	<b>Recettes prévisionnelle (€ HT)</b>	
	CONCEPTION	188 119	Etat (DRAC) 2018 : 200 000 2019 : 200 000 400 000
	FRAIX ANNEXES	47 125	Etat (DRAC) Subvention notifiée portant sur les honoraires de MOE 57 118
	TRAVAUX	1 885 002	Région (sollicité à hauteur de 400 000€) En attendant contrat de territoire 2017-2021
	MOBILIERS	0	Département (sollicité à hauteur de 20%)
	ALEAS ET IMPREVUS	226 648	Mécénat 40 000 à 150 000 € En attente de réponses
	REVISIONS	103 106	Autofinancement maximal 1 992 882
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 450 000</b>	<b>TOTAL RECETTES</b> <b>2 450 000</b>





## Annexe 4 – Fiches Actions Matures

Nom de l'action	AM.12 : Requalification du Parking Notre Dame
Axe de rattachement	AXE 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Date de signature	Début 2019
Description générale	<p>Le parking Notre Dame est situé au cœur de la ville historique de Cherbourg-Octeville et son sous-sol recèle de nombreux vestiges archéologiques.</p> <p>Le site de l'espace Notre Dame comprend un parking payant ouvert au public qui connaît une très forte fréquentation et l'ensemble des voies d'accès.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'aménagement du parking Notre-Dame vise à confirmer son rôle au service du plateau piétonnier avec lequel il est directement relié (rue Notre-Dame, passages vers le Quai de Caligny, les rues Foch et des Fossés et la place Centrale).</li> <li>• La volonté de réhabiliter ce parking s'inscrit dans une dynamique de modernisation du centre-ville et d'amélioration de l'offre de stationnement tout en facilitant les livraisons de cette partie du secteur piétonnier.</li> </ul>
Intervenants	<p>Cherbourg-en-cotentin</p> <p>Etat (DRAC), maître d'œuvre à désigner</p>
Budget global	900 000 € TTC
Modalité de financement	Cherbourg en Cotentin
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrêté Préfète de Région du 24 juillet 2018 : prescription de diagnostic archéologique et son attribution à l'INRAP</li> <li>• Désignation d'un maître d'œuvre, marché qui sera notifié à l'issue du diagnostic archéologique</li> <li>• concertation en phase projet (riverains, restaurants, maison de retraite...)</li> <li>• Travaux en 2019/2020</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acceptation du projet par les riverains et commerçants</li> <li>• Fréquentation et rotation des places du parking</li> </ul>

 CONTENU DE L'ACTION



## Annexe 4 – Fiches Actions Matures

<b>Nom de l'action</b>	<b>AM.13 : Achèvement de la fermeture du plateau piétonnier par des bornes</b>
<b>Axe de rattachement</b>	AXE 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
<b>Date de signature</b>	Fin 2018
<b>Description générale</b>	<p>Le plateau piétonnier n'est pas encore totalement fermé secteur place centrale, et reste fréquemment emprunté par des voitures de passage. La pose de bornes automatiques dans les rues non équipées qui subsiste est programmée fin 2018. Une gestion automatique de bornes comparables à celles existantes secteur place de Gaulle va être mis prochainement en place.</p> <p>Sont programmés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rue au blé : pose d'une borne automatique de sortie et des arceaux à vélos, et de 9 potelets fixes</li> <li>- Rue du commerce, rue au blé : pose d'une borne automatique de sortie, 3 potelets fixes</li> <li>- Rue grande rue – rue Boel Meslin : pose d'une borne automatique d'entrée, 2 potelets démontables, 4 potelet fixes.</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sécuriser le plateau piétonnier</li> <li>• Limiter et dissuader la fréquentation automobile du plateau piétonnier</li> <li>• Favoriser les déplacements doux dans le centre-ville</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	Cherbourg-en-cotentin
<b>Budget global</b>	120 000 €
<b>Modalité de financement</b>	
<b>Indicateurs d'avancement</b>	
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pose de borne et des potelets</li> </ul>

➤ **CONTENU DE L'ACTION**



## Annexe 4 – Fiches Actions Matures

Nom de l'action	AM.14 : Déploiement mesuré de la vidéo protection sur la rue de la Paix et rue de l'Union
Axe de rattachement	AXE 5 : Fournir l'accès aux équipements et services publics
Date de signature	
Description générale	<p>Des nuisances et désordres deviennent récurrents dans l'hyper centre de Cherbourg-en-Cotentin. Le quartier concerné Paix / Union est un lieu de rassemblements festifs et de regroupements qui amène des troubles à l'ordre public et au voisinage, ce qui contribue au sentiment d'insécurité. Au regard de ces éléments, un audit d'opportunité a été réalisé en février 2017 par la direction départementale de la sécurité publique, lequel prône un déploiement adapté de la vidéo protection. L'attente politique ne portera dans un premier temps que sur le quartier précité.</p> <p>Le dispositif est circonscrit à 4 caméras avec déport d'images au Commissariat Central. Il a été validé en Conseil Municipal d'octobre 2017. L'installation sera mise en place pour la fin de l'année 2018 en raison des travaux concomitants au transfert du bureau de la Police Municipale du secteur Centre, rue de l'Union. Ces locaux, prévus pour 8 policiers municipaux abriteront le centre de surveillance opérationnel.</p> <p>L'arrêté préfectoral du 26 octobre 2017 autorise le dispositif pour 5 années. Les images ne pourront être exploitées que sur réquisition judiciaire.</p> <p>Avant de se projeter dans un déploiement progressif vers d'autres zones à risques, une évaluation globale devra être menée au regard de l'impact fonctionnel et des coûts engendrés.</p>
Objectifs	<p>L'objectif est de « dépassionner » la vidéo protection :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En la contextualisation dans une politique publique locale d'investissement du quartier avec optimisation de la voirie et un nouveau bureau de police municipale au cœur du quartier. Réaffirmer la présence du service public est une constante.</li> <li>- En rassurant la population sur la sécurité du dispositif par le rappel d'images, de conservation limitée des données durant 30 jours, d'études radio et d'informations diverses.</li> </ul>
Intervenants	Cherbourg-en-cotentin
Budget global	173 000 €
Modalité de financement	FIPD : 21 000 €
Indicateurs d'avancement	Installation fin 2018
Indicateurs de résultat	* *



## Annexe 4 – Fiches Actions Matures

Nom de l'action	AM.15 : Travaux de réaménagement, de sécurisation et d'amélioration de la signalétique et de l'accessibilité de la mairie déléguée de Cherbourg-Octeville
Axe de rattachement	AXE 5 : fournir l'accès aux équipements et service publics
Date de signature	Fin 2018
Description générale	<p>La création de la commune nouvelle a entraîné une nouvelle répartition des services municipaux situés en cœur de ville.</p> <p>L'ex-hôtel de Ville de Cherbourg-Octeville doit être reconfiguré et mieux identifié par la population comme un espace de services de proximité, en cohérence avec les autres services municipaux situés dans le secteur proche dont le nouvel hôtel de ville, le CCAS ou le poste de police municipale.</p> <p>La démarche s'appuie sur les premières conclusions du marché de maîtrise d'œuvre engagé dès 2016 avec le cabinet d'architecture « Boisroux », notamment en termes d'accessibilité, avec une actualisation en cours liée aux évolutions des fonctions des bâtiments.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer l'accessibilité du cadre bâti et des services à toutes les personnes en situation de handicap</li> <li>• Accroître la lisibilité des fonctions et services offerts au public au sein des bâtiments</li> <li>• mieux sécuriser les accès des bâtiments</li> </ul>
Intervenants	<p>Cherbourg-en-cotentin</p> <p>Cabinet d'architecture Boisroux</p>
Budget global	800 000€
Modalité de financement	
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La première phase de l'opération sera consacrée à la sécurisation des accès, au réaménagement de l'accueil et la signalétique intérieure et extérieure. La seconde concernera l'accessibilité avec notamment l'installation d'un ascenseur et de sanitaires adaptés</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> <li>•</li> </ul>

 CONTENU DE L'ACTION





## Présentation du Conseil de développement du Cotentin

Le conseil de développement du cotentin a été instauré lors du conseil communautaire du 21 septembre 2017.

Il s'agit en premier lieu de répondre à l'obligation de l'Article 88 de la Loi NOTRe qui impose la mise en place d'un Conseil de développement pour les EPCI de plus de 20 000 habitants. Mais les élus du territoire ont formulé le souhait que le conseil « dépasse » ce cadre réglementaire pour être un véritable organe de concertation et d'aide à la décision.

La séance d'installation du conseil s'est déroulée le 14 décembre 2017.

### La mission

La loi fixe dans les grandes lignes les missions du Conseil de développement : « Le conseil de développement est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale ».

Il peut donner son avis ou être consulté sur toute autre question relative à ce périmètre.

Le conseil de développement établit un rapport d'activité, qui est examiné et débattu par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale. »

Le conseil de développement a donc avant tout un rôle consultatif et éventuellement d'auto saisine sur des questions liées au périmètre de la communauté d'agglomération.

### Les modalités de travail

Le conseil de développement formule des avis motivés/ argumentés par rapport aux sujets qu'on lui soumet. Pour travailler, il s'organise en fonction des besoins, en deux formats de réunions :

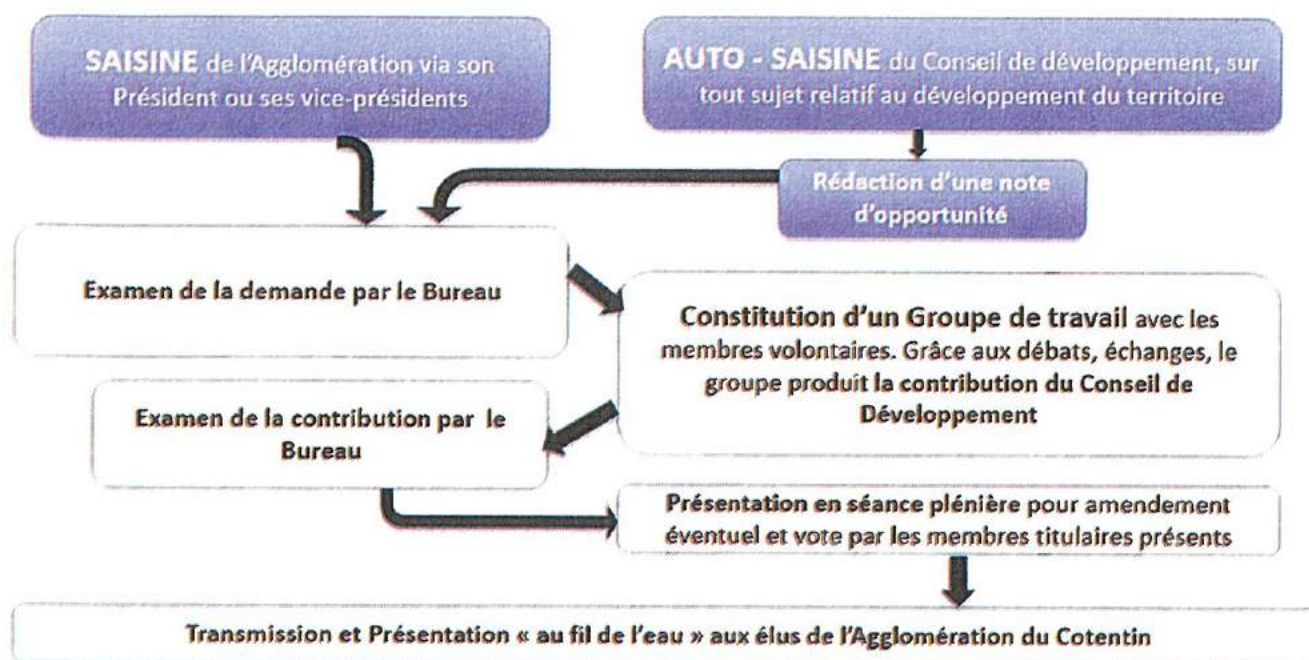
- En séance plénière réunissant l'ensemble des membres du conseil
- En commissions thématiques ou groupes de travail

Les séances plénières : les membres du Conseil se réunissent en assemblée plénière pour valider les grandes orientations et adopter les contributions. 2 ou 3 fois par an.

Les Commissions thématiques: les avis et contributions seront élaborés en groupes plus réduits composés de membres volontaires et représentatifs de l'ensemble des collèges.


Le bureau du conseil de développement, réunissant 9 membres, se charge de synthétiser les propositions.

## Circuit de travail



## La vie du conseil de développement du Cotentin

La gouvernance est structurée de la manière suivante :

-  Un Président et un vice-président
-  Une élue communautaire référente
-  Un Bureau restreint (9 membres)
-  Le Conseil de développement  
85 structures membres

Le rôle Président (et du vice-président en cas d'absence) du Conseil de Développement du Cotentin :

- Il représente le Conseil de développement de manière permanente
- Il réunit le bureau et fixe l'ordre du jour.

- Il assure le bon déroulement des débats du Conseil de développement, assure la police des séances et fait observer le règlement intérieur. Il proclame le résultat des votes.
- Il veille à la publication et à la diffusion des avis du Conseil de développement. Il assure le suivi des avis rendus et en informe les membres.
- Il présente le rapport annuel d'activité au Président de la Communauté d'Agglomération qui le soumet à l'assemblée délibérante

#### Le rôle du Bureau du conseil de développement

- Il constitue l'organe de direction du Conseil de Développement.
- Il se réunit autant de fois que l'intérêt du Conseil de Développement le requiert et au moins une fois par trimestre.
- Il assiste le Président dans l'exercice de ses fonctions.
- Il définit, met en cohérence et suit des travaux du Conseil de Développement (rapport annuel d'activité notamment).

#### Le rôle de l'élue de la Communauté d'Agglomération en charge du conseil de développement

- Elle assure le lien entre le Conseil de Développement et le Conseil d'agglomération. A ce titre, elle se tient informée des travaux du Conseil d'agglomération et des dossiers susceptibles d'être traités par le Conseil de Développement du Cotentin.

## **Les membres (85 structures)**

Le conseil de développement rassemble des représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de la Communauté d'Agglomération. Des structures départementales et régionales font également partie du conseil. Les élus communautaires ne siègent pas au sein de cette instance.

Le Conseil de Développement du Cotentin est composé de 3 collèges :

- Collège 1 : acteurs économiques, organisations socioprofessionnelles et syndicales
- Collège 2 : Etablissements publics et assimilés
- Collège 3 : Acteurs de la vie locale et associative



## Conseil Consultatif de Développement du Cotentin

### Collège 1 : Acteurs économiques, organisations socioprofessionnelles et syndicales

#### Entreprises :

- ORANO
- EDF
- NAVAL GROUP
- CMN
- ENEDIS
- GRDF
- AISCO
- SOTRABAN
- F2N

#### Federations et Syndicats :

- CPME Manche,
- Fédération du BTP,
- UIMM Manche
- FDSEA Manche,
- Jeunes Agriculteurs de la Manche,
- Confédération paysanne de la Manche
- URJML
- Union Interprofessionnelle CFDT Pays du Cotentin,
- CFE – CGC,
- UD CGT FO de la Manche,
- UNSA

#### Economie sociale et Solidaire :

- ACTP,
- Fil et Terre,
- ASTRE
- ID'EES interim

#### Chambres consulaires :

- Chambre de l'Agriculture
- CCIT Ouest Normandie
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat

#### Tourisme :

- Cité de la Mer,
- Fédération départementale de l'Hôtellerie de plein air de la Manche
- Comité départemental FFRandonnée,
- Comité départemental de cyclisme de la Manche
- Brittany Ferries

33 structures

### Collège 2 : Etablissements publics et assimilés

#### Enseignement supérieur, Recherche, Formation :

- ESIX Normandie
- Université de Caen
- CNAM INTECHMER,
- CORRODYS,
- SILEBAN,
- SGEN-CFDT,
- AFPA Cherbourg-en-Cotentin,
- GRETA de la Manche

#### Habitat, Logement :

- Presqu'île Habitat,
- S.A. H.L.M. du Cotentin,
- Manche Habitat
- Caisse des dépôts et Consignations,
- CDHAT

#### Developpement et Aménagement du territoire :

- CAUE
- Manche Numérique
- PNA,

#### Emploi :

- MEF du Cotentin,
- Pôle Emploi,
- Pnsmiemploi,

#### Organismes sociaux et de santé :

- CAF,
- Centre Hospitalier Public du Cotentin,
- CPAM Manche

#### Tourisme :

- Latitude Manche,
- Office de tourisme du Cotentin,
- Syndicat Mixte du Pays d'Art et d'Histoires du Clos du Cotentin,

25 structures

### Collège 3 : Acteurs de la vie locale et associative

#### Associations, solidarité, Education :

- ADPCR,
- UFC Que Choisir de la Manche
- Ligue de l'enseignement de la Manche,
- UDAF Manche,
- Familles rurales,
- AFF,
- ADSEAM
- Habitat et Humanisme,
- Association Espace-temps,
- Action logement groupe

#### Culture, sports et loisirs :

- La Brèche
- JS Cherbourg Manche
- Le Trident,
- Association Musiques en Herbe
- Association Culturelle de Valognes,
- Conservatoire de musique Cherbourg,
- Le Point du jour
- Association Festival en Cotentin,
- Association Nautisme en Cotentin

#### Agriculture :

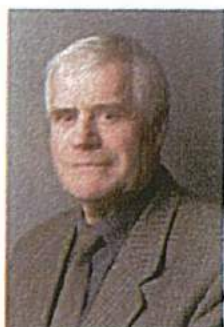
- Cotentin Réseau Rural,
- ASL de boisement du Cotentin
- Manche Terroir

#### Environnement :

- ATMO Normandie,
- GRAPE,
- CREPAN,
- 7 Vents du Cotentin,
- Cotentin Nature

27 structures

## Les membres du bureau



PRESIDENT

Jean-Yves DESQUESNES  
jydesq@wanadoo.fr



VICE-PRESIDENT

Matthieu GIOVANNONE  
relaienfant.matthieu@orange.fr



David HOUVET  
david.houvet@unicoen.fr



Guy CAPIEMONT  
guycapiemont@orange.fr



Jean-François GOLSE  
jf\_golse@orange.fr



Hubert GAILLARD  
jogaillard@bbox.fr



Jean-Denis MESLIN  
ptonguy@artisanat50.fr



Olivier LONGUEVAL  
o.longueval@orange.fr



Bertrand MARSSET  
B.marsset@pna-ports.fr